

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON

- ARDECHE -

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



DOCUMENT C.4

ENJEUX PATRIMONIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC DU PLU

ET

ORIENTATIONS DU PADD

Mai 2013

Etude réalisée par Chantal AUSSEUR-DOLLEANS Architecte-urbaniste
Collaborateur Frédéric GILLES

SOMMAIRE

A. LE CONTEXTE TERRITORIAL ET SES ENJEUX PATRIMONIAUX

- A.1. L'appartenance au massif de moyenne montagne du Coiron
- A.2. Le Pays de l'Ardèche méridional
- A.3. Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
- A.4. Le territoire communal

B. LE MILIEU PHYSIQUE ET SES ENJEUX PATRIMONIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- B.1. Géologie et géomorphologie
- B.2. Relief et topographie
- B.3. Hydrologie
- B.4. Climat
- B.5. Les milieux naturels patrimoniaux
- B.6. Les risques naturels à prendre en compte

C. LES ENTITES ARCHEOLOGIQUES

D. LES ENTITES SPATIALES ET LEURS ENJEUX PATRIMONIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- D.1. Le village et la corniche basaltique
- D.2. Espaces et paysages ruraux
- D.3. Espaces et paysages pastoraux
- D.4. Espaces et paysages naturels
- D.5. Les écarts bâtis
- D.6. Les hameaux

E. LES GRANDS ITINERAIRES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE COMMUNAL

F. LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

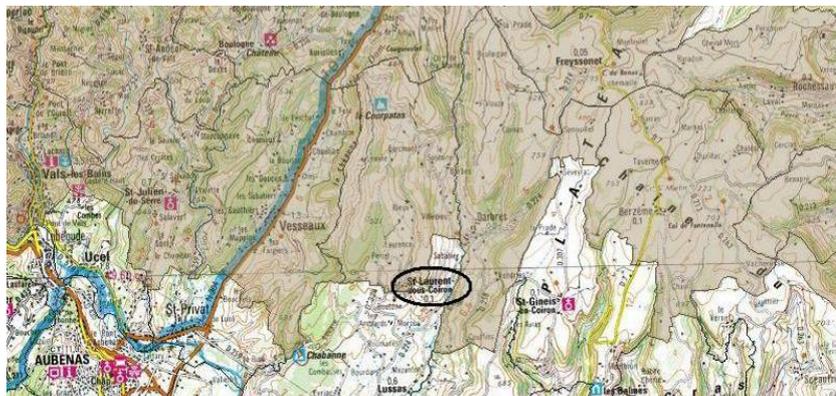
A. LE CONTEXTE TERRITORIAL ET SES ENJEUX

A.1. L'APPARTENANCE A UN MASSIF DE MOYENNE MONTAGNE, LE COIRON

La commune de Saint Laurent-sous-Coiron est située en Ardèche méridionale sur les contreforts est du plateau du Coiron, à l'extrême sud du Massif central.

De par sa situation dans ce massif de moyenne montagne, elle est soumise aux dispositions de la loi Montagne qui a pour principaux objectifs

la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières et la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

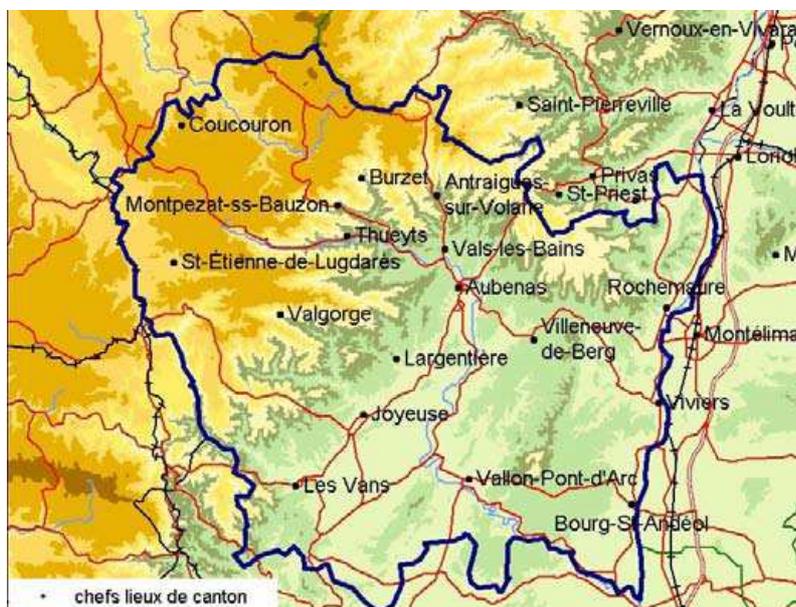


L'identité première de la commune, du fait de son appartenance au massif du Coiron, est son identité montagnarde, qui doit être préservée, tant en termes d'activité agricole que de paysages et de patrimoine naturel.

A.2. LE PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

La commune de Saint-Laurent-sous-Coiron fait partie du Pays de l'Ardèche méridionale qui comprend 176 communes et 18 cantons et a été constitué le 8 janvier 2003.

Il s'agit d'un territoire rural qui constitue un axe de liaison entre le massif central et la vallée du Rhône, dans un environnement préservé.



La charte du Pays de l'Ardèche méridionale met en avant les enjeux agricoles, patrimoniaux et environnementaux très importants de ce pays rural et prévoit :

- de développer l'offre culturelle en consolidant les pôles patrimoniaux, avec notamment le dispositif de Pays d'Art et d'Histoire,
- d'élaborer une charte paysagère de Pays.

A.3. LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU VIVARAIS MERIDIONAL

LE LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le label « Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication à des communes ou groupement de communes qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité des espaces bâtis ou aménagés. Ce label est aussi un outil d'appropriation permettant aux habitants de redécouvrir le patrimoine, les paysages et la mémoire d'un territoire où ils vivent sans forcément en connaître toute la diversité. En 2009 il existait plus de 130 villes ou pays détenant ce label dont 11 dans la région Rhône-Alpes.

LE TERRITOIRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU VIVARAIS MERIDIONAL

Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional situé au sud du département de l'Ardèche, correspond au territoire de quatre communautés de communes : DRAGA (Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche), Rhône-Helvie, Berg et Coiron, à laquelle appartient la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron), Barrès-Coiron. Le Pays concerne 39 communes soit 50 000 habitants. Ce territoire, à dominante rurale, à l'histoire particulièrement riche, est doté d'un patrimoine très diversifié : vestiges archéologiques, patrimoine antique, médiéval, Renaissance, moderne, industriel, rural, paysager....

LA GENESE DU PROJET DE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

La Direction régionale des affaires culturelles de la région Rhône-Alpes a accompagné depuis ses prémices le projet de création d'un pays d'art et d'histoire, engagé dès le début des années 2000. L'étude de faisabilité a été lancée à partir de 2004 et restituée en décembre 2005. Le **syndicat mixte du Vivarais méridional** a été créé par arrêté préfectoral en novembre 2010. Le **label Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional** a été attribué par le Ministre de la Culture et de la Communication le 25 juillet 2011. La **convention** entre le Syndicat mixte du Vivarais Méridional et le Ministère de la Culture et de la communication qui rend effectif le label Pays d'Art et d'Histoire a été signée le 4 novembre 2011.



LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET CULTUREL ET PEDAGOGIQUE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

La convention de partenariat pour le développement du pays d'art et d'histoire signé entre le Syndicat mixte du Vivarais méridional et le Conseil général de l'Ardèche pour trois ans (2012-2014) stipule les points sur lesquels le Département apportera son soutien au Syndicat mixte du Vivarais méridional, sur des actions courantes et régulières, en cohérence avec la politique patrimoniale et culturelle du département :

- **La connaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager**
- **la mise en culture de ce patrimoine** en relation avec les acteurs du spectacle vivant et les acteurs culturels du territoire
- **le développement du tourisme culturel** sur le territoire du Pays d'art et d'histoire, en lien avec les offices de tourisme, le projet d'inscription sur la liste du patrimoine de l'UNESCO et d'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet, ainsi que celui d'Alba-La-Romaine, positionné comme en pôle thématique potentiel au sein du Pays d'Art et d'Histoire.
- **la mise en place du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)** selon la convention signée entre le Syndicat Mixte et le Ministère de la Culture, suivant un schéma d'interprétation à définir.
- **l'appropriation par le plus grand nombre de l'histoire et de l'histoire sociale de ce territoire** notamment les activités pédagogiques à destination du jeune public, scolaire et non scolaire.

LES AXES THEMATIQUES DU PROJET CULTUREL ET PEDAGOGIQUE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'étude de faisabilité du Pays d'Art et d'Histoire a identifié deux types d'axes thématiques selon lesquels seront déclinées les actions du Pays d'art et d'histoire .

• **Les axes chrono-thématiques**

- la sédentarisation en Ardèche du Sud (autour des dolmens)
- le pays des Helviens, peuple gaulois d'Ardèche du Sud (autour de l'oppidum de Jastres, du Chastelas de Baravon),
- les modes de vie sur le territoire d'Alba (autour du site d'Alba mais aussi le long des traces des voies romaines qui traversent le territoire),
- le Vivarais méridional et l'organisation médiévale du territoire (autour des églises, abbayes, cathédrales, bourgs castraux et châteaux qui maillent la presque totalité du territoire,
- les guerres de religion en Vivarais méridional (autour de la maison des chevaliers, du domaine du Pradel, de Villeneuve-de-Berg),
- le développement des villes en bord de Rhône à partir du XIXème siècle (autour du Teil, de Cruas, Viviers, Bourg Saint-Andréol),
- l'agriculture et les paysages ruraux du Vivarais méridional (du plateau des Gras au massif du Coiron, des communes viticoles aux bandes fertiles le long du Rhône...),
- l'industrialisation et l'arrivée de nouvelles populations dans les villes de la vallée du Rhône.

Ces axes chrono-thématiques permettent pour chaque époque de faire émerger la spécificité du territoire. Ils serviront de base à l'élaboration d'actions pédagogiques en direction des élèves des écoles primaires, collèges et lycées.

• **Les thématiques transversales**

- pierre et paysages : le paysage, les techniques extractives, l'architecture et l'industrie,
- le Rhône et l'Ardèche, axes de peuplement et communication,
- territoires et pouvoir, le peuplement et les lieux de pouvoir à travers les siècles depuis Jastres jusqu'à Bourg Saint-Andréol,
- pratiques culturelles, rites et sociétés, sur l'évolution des pratiques, le culte et le syncrétisme religieux.

Ces thématiques transversales couvrent le territoire et identifient ses spécificités. Elles constituent des axes qui permettent d'aborder l'ensemble des périodes historiques avec un regard spécifique et relient plusieurs points du territoire. Elles serviront de base pour l'organisation de la future exposition du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, faire l'objet de circuits de découverte et d'une programmation d'ateliers pédagogiques et de conférences.

SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON ET LE PROJET CULTUREL ET PEDAGOGIQUE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

• **Les axes thématiques**

Le territoire de la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron est particulièrement concerné par trois des axes chrono-thématiques du projet culturel et pédagogique du Pays d'art et d'histoire :

- la sédentarisation en Ardèche du Sud (autour des dolmens)
- le Vivarais méridional et l'organisation médiévale du territoire (autour des églises, abbayes, cathédrales, bourgs castraux et châteaux qui maillent la presque totalité du territoire,
- l'agriculture et les paysages ruraux du Vivarais méridional (du plateau des Gras au massif du Coiron, des communes viticoles aux bandes fertiles le long du Rhône...),

Il est également caractéristique d'une des thématiques transversales :

- Pierre et paysages .

• **Les axes stratégiques**

La réalisation d'une AVAP et d'un PLU sur le territoire de Saint-Laurent-sous-Coiron favorisera la connaissance et la mise en valeur de son patrimoine bâti et paysager et s'inscrit ainsi dans un des axes stratégiques du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional.

A.4. LE TERRITOIRE COMMUNAL

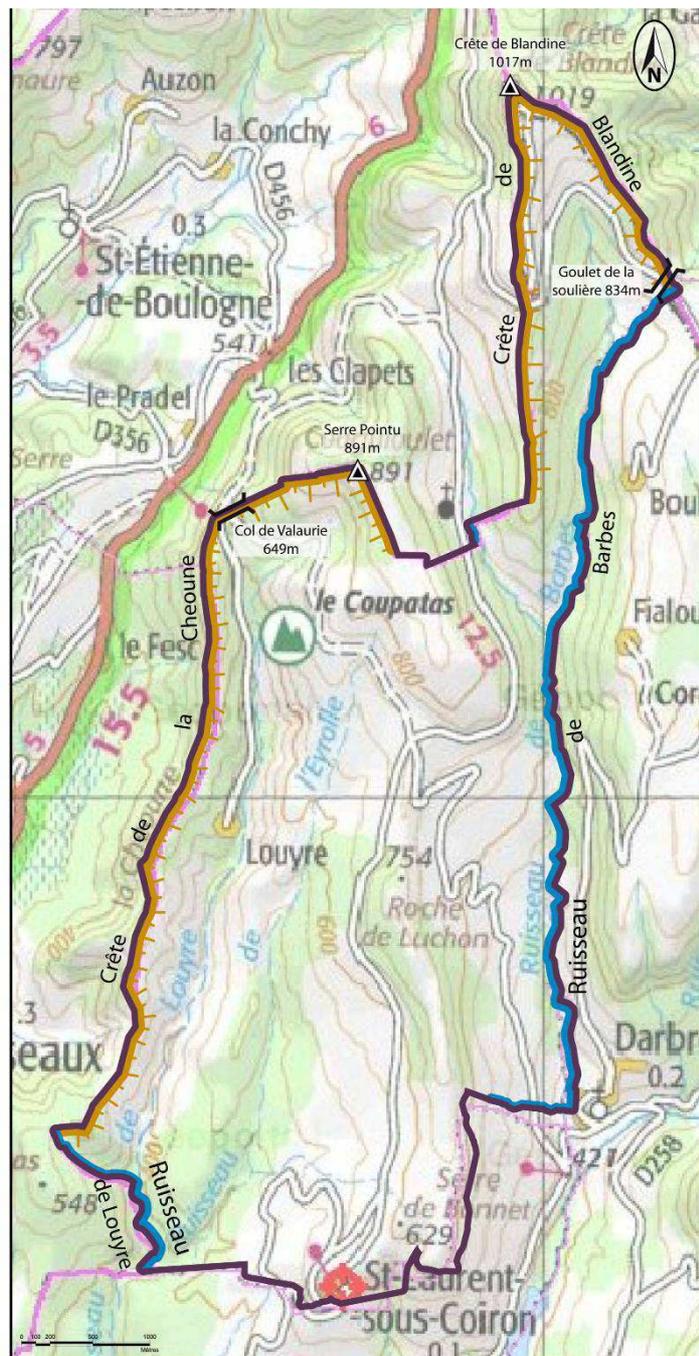
Le territoire de la commune de Saint Laurent-sous-Coiron est très étendu, avec une superficie de 1 558 ha.

Les limites du territoire communal sont déterminées essentiellement par le relief et l'hydrographie, notamment les crêtes de la Chéourne à l'ouest, et le ruisseau de Barbes à l'est.

Ces limites naturelles, lignes de crête et vallées escarpées, constituent autant de frontières qui limitent les points de passage avec l'extérieur, en particulier sur les limites est, ouest et sud-ouest de la commune où il n'existe aucune voie d'accès.

Légende

-  Limite de la commune
-  Lignes de crêtes
-  Ruisseaux
-  Points culminants
-  Cols



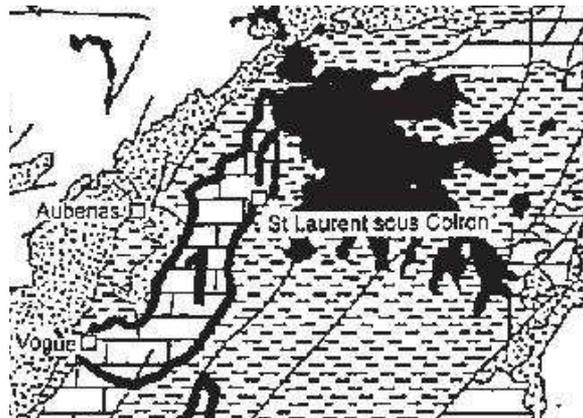
B. LE MILIEU PHYSIQUE ET SES ENJEUX PATRIMONIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

B.1. GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE

UN TERRITOIRE SITUÉ À L'INTERSECTION DE TROIS GRANDES ENTITÉS GEOLOGIQUES ET GEOMORPHOLOGIQUES

Le territoire de la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron est situé à l'intersection de **trois grandes entités géologiques** : le **plateau calcaire des Gras**, le **massif volcanique du Coiron** et la **plaine marneuse de Lussas**.

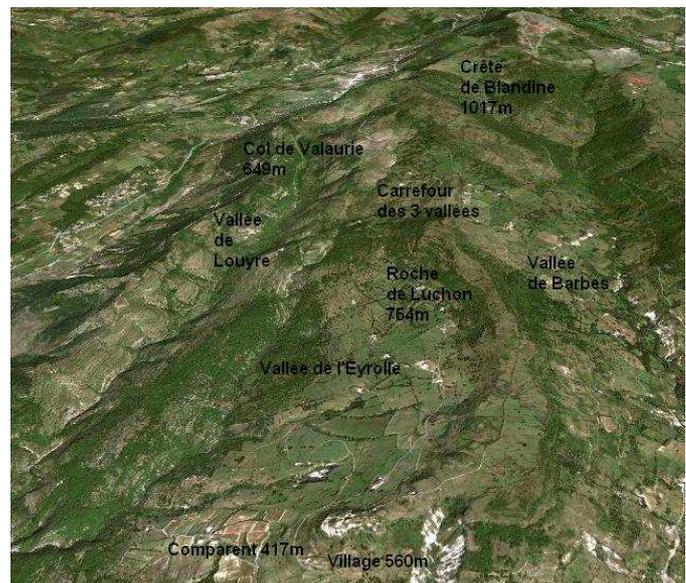
	Roches cristallines
	Roches volcaniques
	Calcaires Crétacé
	Calcaires Jurassique
	Marnes
	Roches détritiques
	Alluvions



Sources : Ressources en eau karstiques du Bas-Vivarais – BRGM 1998

La partie est du territoire de la commune et notamment la vallée de Louyre appartient à l'entité géologique **sédimentaire jurassique calcaire du plateau des Gras**.

Appartiennent à l'entité géologique **volcanique du Coiron** la coulée basaltique à l'extrémité de laquelle est implanté **le village** ainsi que la partie nord de la commune qui culmine à la crête de Blandine. Les vallées de l'**Eyrolle** et des **Barbes** associent calcaire, basalte et marnes.



LES PROCESSUS GEOLOGIQUES À L'ŒUVRE ENTRE L'ÈRE SECONDAIRE ET L'ÈRE QUATERNAIRE

Ces entités géologiques ne sont pas juxtaposées mais se sont ajoutées et combinées les unes aux autres entre l'ère secondaire et l'ère quaternaire.

- **Le socle sédimentaire de l'ère secondaire**

Le socle géologique du territoire est constitué de roches sédimentaires de l'ère secondaire. Le **massif calcaire du plateau des Gras** s'est formé au **Jurassique supérieur**, au milieu de l'ère secondaire (de - 203 à -135 millions d'années) lorsque la mer a recouvert la plus grande partie du Sud-est de la France. Au cours du temps, les différents dépôts de sédiments (coquilles, restes de récifs, sables, limons...) se sont transformés en roche dure.

Au **Crétacé inférieur** (de – 135 millions à – 65 millions d'années), des marnes, des argiles et des calcaires se sont déposés dans la plaine alluviale de l'Auzon.

- **Les phénomènes volcaniques de l'ère tertiaire**

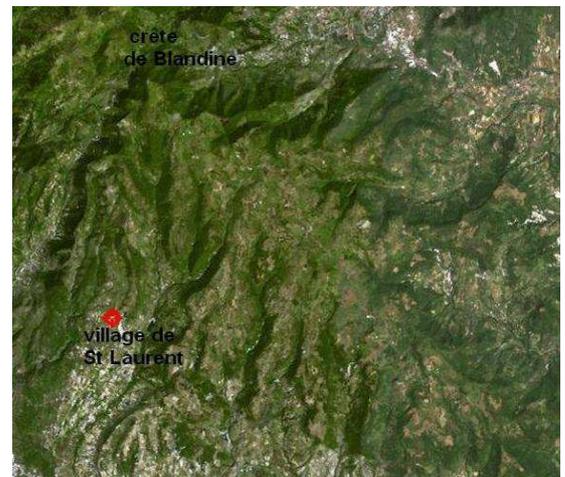
Au **Miocène supérieur** (- 20 millions d'années), alors que le territoire occupé aujourd'hui par le Coiron est une importante vallée calcaire parcourue par une rivière orientées nord-ouest, sud-est, se produisent les premières éruptions volcaniques au nord du massif actuel du Coiron. Elles sont caractérisées par des bouches explosives avec peu d'émissions de laves.

A la fin de l'ère tertiaire, au **début du Pliocène** (de - 7,7 à 6,4 millions d'années) le Vercors et les Préalpes drômoises sont plissés et faillés par des pressions qui soulèvent les Alpes. Cette poussée des Alpes crée des bouleversements dans le Massif central et un volcanisme puissant apparaît sur le territoire du Coiron le long d'une cassure orientée nord-ouest, sud-est. Cette intense activité volcanique a comblé progressivement par d'abondantes coulées de lave la vallée calcaire. Le Coiron résulte de l'empilement de trois à sept coulées massives issues non pas d'un cratère unique mais de centres éruptifs nombreux qui, en des phases successives et espacées dans le temps, ont édifié l'ensemble du massif volcanique.

- **Les phénomènes d'érosion de l'ère quaternaire**

Au **début du Quaternaire** (- 1,65 millions d'années), la fonte des glaciers et la surélévation tectonique de la région provoquent le creusement d'importantes vallées dans le substratum sédimentaire jurassique et crétacé, beaucoup plus tendre que le basalte sur tout le pourtour des coulées basaltiques.

Cette importante érosion a entraîné **une totale inversion du relief** : la surface actuelle du plateau du Coiron, qui présente une découpe dit en « feuilles de chêne » correspond à l'ancien fond de la vallée envahi par les coulées de lave, et il est actuellement surélevé par rapport aux jeunes vallées creusées dans les anciens sommets calcaires

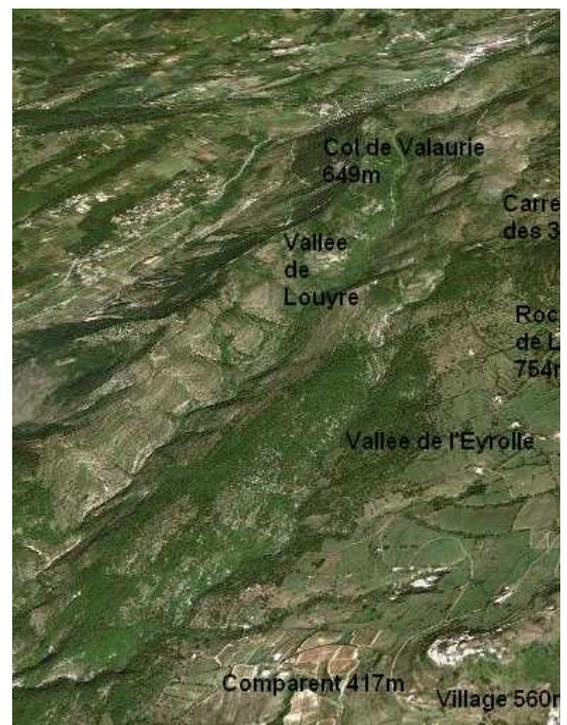


LES SECTEURS CALCAIRES APPARTENANT AU PLATEAU DES GRAS

La partie est du territoire de la commune appartient à l'entité géologique sédimentaire jurassique calcaire du plateau des Gras de la Villedieu, située entre le massif du Coiron, la plaine de Lussas et les Hautes Cévennes ardéchoises.

Ce plateau s'étend sur une bande de 2 à 3 kilomètres de large. Il est situé à environ 50 à 80 mètres au-dessus de la plaine de Lussas.

Le plateau calcaire est entaillé dans sa partie nord, sur le territoire de Saint-Laurent-sous-Coiron, par la vallée de la Louyre qui prend sa source à proximité du col de Valaurie. La vallée, orientée nord/sud, aux versants escarpés, est surplombée de falaises et de rochers.



La vallée de Louyre s'ouvre au nord. Au sud les versants se resserrent en gorges.

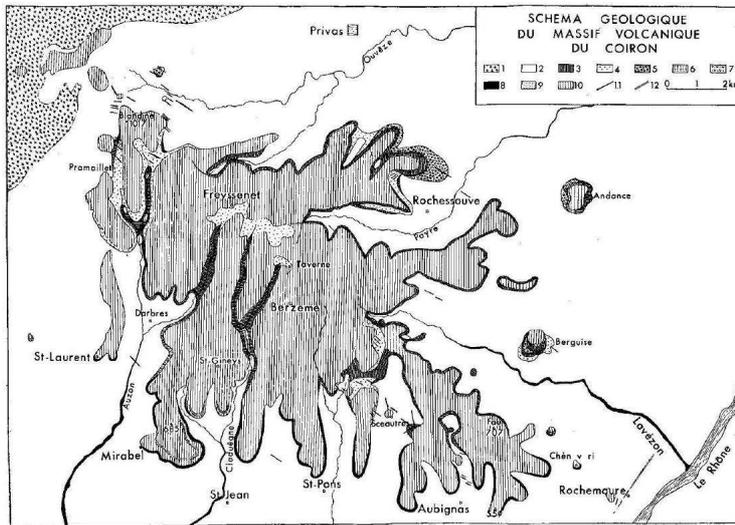


Le socle calcaire affleure dans le secteur qui surplombe au nord la vallée de Louyre. L'érosion développée dans les calcaires se traduit par des reliefs ruiniformes, des falaises: des grottes, des gouffres, des avens, des dolines...



LES SECTEURS BASALTIQUES DU COIRON

Une partie du territoire de la commune de Saint Laurent-sous-Coiron occupe la bordure ouest du plateau du Coiron.



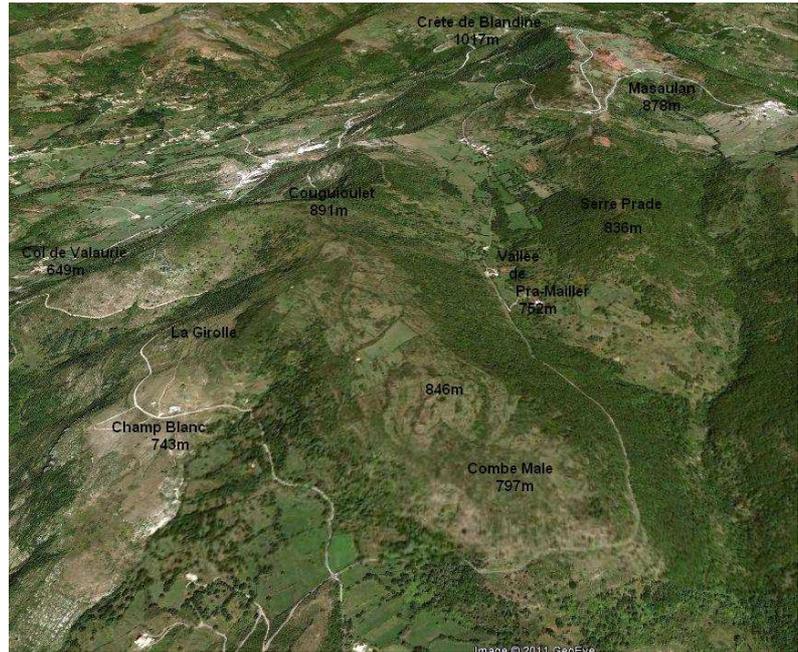
Carte de Pierre Grangeon Contribution à l'étude de la géologie du Massif du Coiron – 1958

Les secteurs basaltiques de la commune appartenant au Coiron sont constitués de deux entités distinctes issues de centres éruptifs différents : l'extrémité nord-ouest du plateau du Coiron et une longue coulée basaltique détachée du plateau qui se termine par une corniche en surplomb sur la plaine de Lussas.

- **Les hautes terres basaltiques**

La partie nord du territoire de la commune comporte la partie la plus élevée du plateau du Coiron, qui culmine à la crête de Blandine à 1047 mètres d'altitude. Ce secteur est entaillé par la petite vallée du ruisseau de Pra-Maillet et est délimité à l'est par le ruisseau des Barbes. Ces coulées basaltiques seraient issues d'une cheminée volcanique, située non loin du plan culminant probablement à 1 100 m environ au Sud-Ouest du hameau de Pramaillet.

La photo aérienne fait bien apparaître le relief arrondi des vastes nappes de basalte qui se sont répandues en direction du sud-est sur le soubassement calcaire qui est mis à nu et taillé à pic par l'érosion sur les limites nord-ouest du plateau.



Goulet de la Soulière



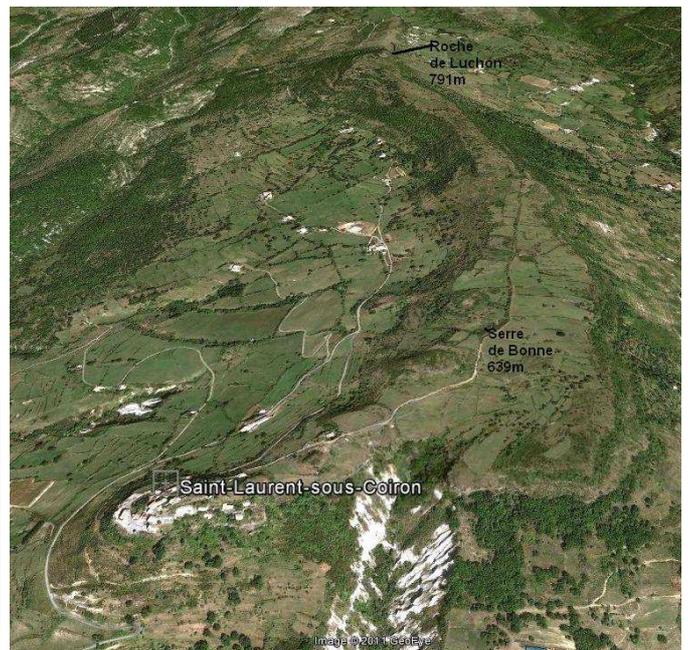
Serre Prade

- **La digitation basaltique de Saint-Laurent**

La coulée de lave isolée, à l'extrémité de laquelle est bâti le village de Saint-Laurent-sous-Coiron serait issue d'une cheminée éruptive située à proximité du sommet de la digitation, la Roche de Luchon, c'est-à-dire à 3 km environ au Nord-Est du village. Ce petit massif volcanique incurvé s'allonge sur environ 3,500 km de long. Il se caractérise par son étroitesse : sa plus grande largeur est d'environ 600m. La coulée volcanique sépare et surplombe les vallées de l'Eyrolle et de Barbes.



La digitation depuis la vallée de l'Eyrolle





La digitation depuis la vallée de Barbes

L'érosion a découpé à l'extrême sud de la coulée une haute falaise noire très spectaculaire sur laquelle le village est perché et domine la plaine de Lussas.



LES VALLEES DE BARBES ET DE L'ÉYROLLE : ENTRE BASALTE, CALCAIRE ET MARNES

- **La vallée des Barbes, une vallée intersticielle du Coiron basaltique**

Orientée nord/sud la vallée de Barbes est située entre trois secteurs basaltique du Coiron qui la surplombent: la Combe Malle au nord, la digitation basaltique de Saint-Laurent à l'ouest et le rebord ouest escarpé du plateau du Coiron qui surplombe le fond de la vallée de toute sa hauteur.



Au nord, la Combe Malle



A l'est, le plateau du Coiron

Le versant ouest de la vallée, qui appartient au territoire de Saint-Laurent-sous-Coiron, présente un relief doux et vallonné en continuité avec les flancs de la digitation basaltique. Ici le basalte se mêle aux marnes valangiennes et aux argiles.



A l'ouest, la digitation basaltique de Saint Laurent

- **La vallée de l'Eyrolle, entre basalte et calcaire**

La vallée de l'Eyrolle, orientée elle aussi nord-sud, est située entre la digitation basaltique de Saint-Laurent à l'est et la vallée calcaire de Louyre à l'ouest. Elle présente deux versants contrastés.

Le versant Est aux pentes adoucies s'étend sous la digitation basaltique. Ici le basalte se mêle aux marnes et aux calcaires jurassiques.



Le versant ouest aux pentes escarpées participe, en termes de relief et de végétation, de l'entité calcaire du plateau des Gras..



Du fait de l'inclinaison nord sud du relief, l'extrême sud de la vallée de l'Eyrolle n'est plus qu'à 415 mètres d'altitude et participe de la plaine de Lussas qui supporte l'extrémité des digitations basaltiques du Coiron

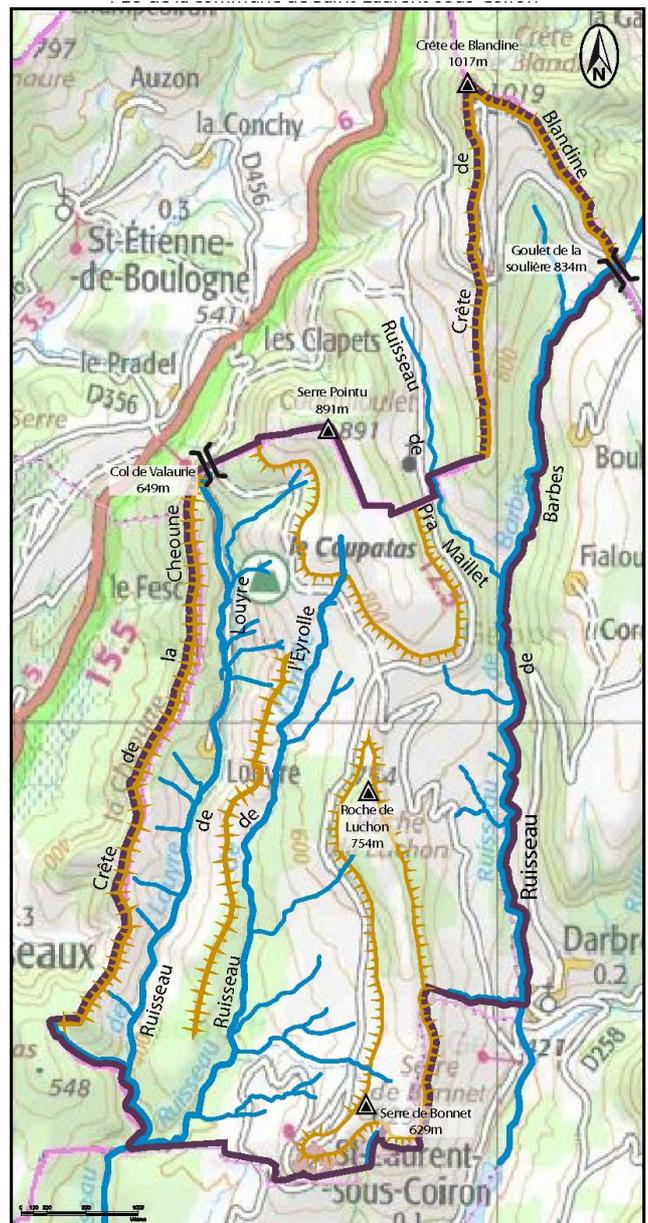
B.2. RELIEF ET TOPOGRAPHIE

L'altitude moyenne de la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron est de 560 mètres.

Le relief de la commune, est organisé en fonction de deux logiques :

- du nord au sud, le territoire de la commune s'incline progressivement depuis la Crête de Blandine point culminant du Coiron, à 1017m, jusqu'au village et au secteur de Comparant où l'altitude n'est plus respectivement que de 560m et 339m,
- d'ouest en est, le territoire communal est découpé en trois vallées parallèles orientées nord/sud :
 - à l'ouest, la vallée calcaire de Louyres, étroite et escarpée, avec des falaises, des gorges et des canyons,
 - au centre, la vallée calcaire de l'Eyroille, avec un versant ouest très escarpé et un versant est en pente douce, qui s'étire jusqu'aux éboulis de la bande basaltique qui sépare la vallée de l'Eyroille de la vallée de Barbes
 - la vallée de Barbes dont seul le versant ouest, au relief escarpé au nord et beaucoup plus doux au sud, fait partie du territoire communal.

Les montagnes constituent sur tout le pourtour ouest et nord de la commune de véritables frontières, avec seulement quelques points de passage tels que le col de Valaurie et le Goulet de la Soulière.



Le relief génère également des frontières à l'intérieur du territoire communal. Les trois vallées ne sont reliées par des voies de communication qu'en seul un point, situé au centre du territoire communal, à plus de 5 kilomètres au nord du village. Toujours à cause du relief, la partie nord du territoire communal n'est relié au reste du territoire communal que par une route extérieure

LES PRINCIPAUX ENJEUX LIES AU RELIEF ET A LA TOPOGRAPHIE

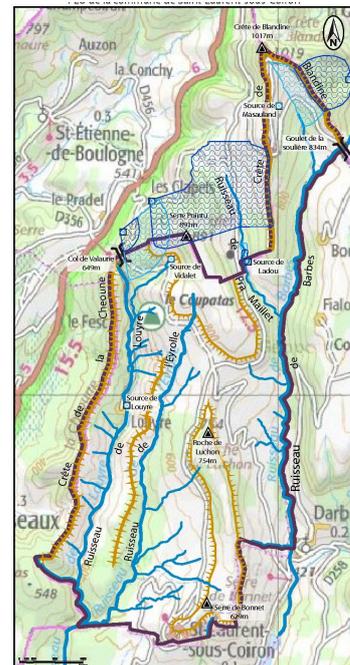
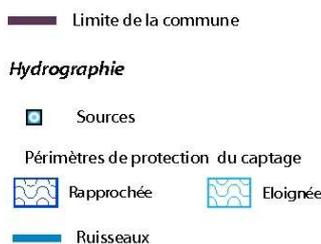
Le relief très marqué de la commune entraîne à la fois l'enclavement de certains secteurs de la commune comme la vallée de Louyres et le secteur de la crête de Blandine et des difficiles communications entre les trois vallées. Il a un impact important également sur l'organisation générale du territoire : implantation du village castral en limite sud de la commune sur une corniche basaltique, prairies d'estives et secteurs naturels dans les parties les plus hautes et les plus escarpées, implantation des exploitations agricoles dans des secteurs de moindre altitude et au relief plus adouci. Il génère des sites et des paysages remarquables qui doivent être préservés

B. 3. HYDROLOGIE

L'HYDROLOGIE DES SECTEURS APPARTENANT AU COIRON ET DES VALLEES « SOUS-COIRONIQUES »

L'hydrographie du Coiron est intimement liée à ses caractéristiques géologiques. En effet, le plateau basaltique, perméable, ne retient pratiquement pas l'eau et les eaux de pluies s'infiltrent dans la terre qui recouvre la roche volcanique.. Le plateau du Coiron constitue un aquifère, c'est-à-dire un réservoir d'eau souterraine qui alimente plus de 360 sources qui constituent les disponibilités en eau potable de la région. De ce fait, **les émissions susceptibles de générer une pollution des eaux souterraines doivent être maîtrisées: eaux usées, rejets agricoles. La mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel est un enjeu important en termes de protection de la ressource en eau.**

Cette présence de nombreuses sources dans les secteurs basaltiques a autorisé un habitat dispersé tel qu'il existe sur les deux versants des vallées de l'Eyrolle et des Barbes situées sous la digitation basaltique.



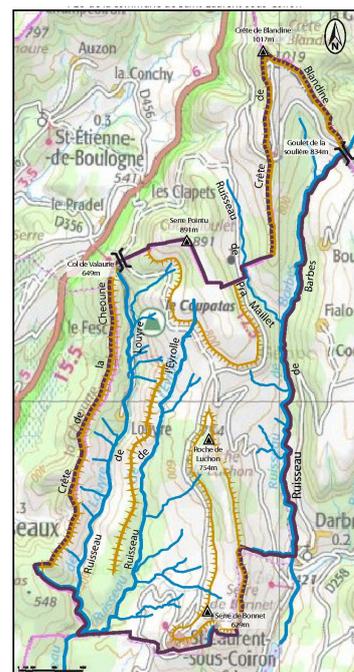
L'HYDROLOGIE DES SECTEURS CALCAIRES KARSTIQUES DES VALLEES DE LOUYRE ET DE L'EYROLLE

Dans les secteurs calcaires karstiques perméables, l'eau s'infiltré et les sources sont rares, ce qui limite les possibilités de l'habitat. Il n'existe ainsi que deux ensembles bâtis dans ces secteurs : le hameau de Louyre et l'écart de La Fare situé au sud de la vallée de l'Eyrolle. **Les formations karstiques présentent un intérêt remarquable sur le plan hydrogéologique et hydrographique, avec des formes géographiques bien particulières telles que dolines, canyons, marmites, un réseau hydrographique souterrain important, alimenté par les pertes des ruisseaux, et un sous-sol creusé de très nombreuses cavités).**

LES COURS D'EAU

Trois ruisseaux, caractérisés par leur caractère intermittent, en fonction des épisodes pluvieux et des périodes de sécheresse, coulent au fond des trois vallées orientées nord/sud qui structurent le territoire de la commune . A l'ouest le **ruisseau de Louyre**, en terrain calcaire, prend sa source au nord-ouest du territoire communal et rejoint la rivière de l'Ardèche sur le territoire de Vessaux. Au centre, le **ruisseau de l'Eyrolle**, en terrain calcaire prend sa source également au nord du territoire communal et rejoint le ruisseau de Louyres à l'extrémité sud du territoire communal. A l'est le **ruisseau de Barbes**, en terrain marneux, constitue la frontière est de la commune. Le **ruisseau de Pra Maillet**, joue un rôle important dans l'organisation du territoire de la commune du fait que sa vallée constitue une frontière naturelle entre le secteur de la Crête de Blandine et le reste du territoire communal. Ces ruisseaux sont alimentés en périodes de fortes pluies par de nombreux petits torrents passagers appelés « ravins ».

Une attention particulière doit être portée aux abords des ravins et ruisseaux pour éviter toute pollution des eaux. Le maintien et l'entretien de la ripisylve , c'est-à-dire la végétation qui pousse le long de ces cours d'eau, contribue fortement à la qualité des eaux. Un programme d'entretien et de débroussaillage de la ripisylve de la Louyres a été mis en place avec la communauté de communes. La gestion des eaux pluviales à la parcelle permet de limiter les pollutions.



Ruisseaux et ravins

ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau fait partie des mesures prioritaires identifiées par le SDAGE Rhône Méditerranée : mise en place de dispositifs individuels de récupération des eaux pluviales pour des usages tels que l'arrosage des jardins, le lavage des voitures... permettent d'économiser la ressource en eau.

Par ailleurs, les piscines dites biologiques, avec un lagunage naturel intégré, constituent une solution satisfaisante à la fois sur le plan environnemental et sur le plan économique (elles ne sont soumises ni à la taxe d'habitation comme les piscines enterrées, ni à la taxe foncière comme les piscines hors sol).

LES PRINCIPAUX ENJEUX LIES A L'HYDROGRAPHIE

Conformément aux prescriptions du SDAGE, la ressource en eau doit être :

- protégée : protection des captages d'eau potable publics et privés, de l'aquifère du Coiron, des cours d'eau et leur ripisylve, gestion des eaux pluviales à la parcelle
- économisée : mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales à la parcelle.

B. 4. CLIMAT

Le Coiron est situé dans la région biogéographique méditerranéenne qui se définit par un été chaud et sec, un hiver sec, plus ou moins froid en fonction de l'altitude, et des demi-saisons, printemps et automne, arrosées.

- **Extraits de l'article de L. Bacconnier « Le Coiron » (Revue de géographie alpine, 1924)**

« L'altitude ne fait qu'atténuer ou accentuer certains traits climatiques, sans enlever au Goiron son caractère de pays de climat méditerranéen.

Sauf aux jours où souffle « la bise », les hivers ne sont guère moins tièdes que dans les bas pays environnants : on est surpris, par les temps calmes, de la douceur de température qui règne sur les plateaux; inclinés vers le sud, ils s'offrent en quelque sorte au soleil et aux influences du midi; seule la partie nord-ouest plus élevée, conserve de la neige en moyenne un mois par an; partout ailleurs le blanc manteau disparaît rapidement après les chutes assez peu fréquentes ; le plus souvent, les nuées se résolvent en pluie. Cependant, quand se déchaîne le vent du nord, en longues et violentes rafales que nul obstacle ne brise sur les planèzes, c'est une rude apparition du climat des hauts plateaux (...).

Les étés sont très chauds, parfois brûlants, d'autant plus qu'il n'existe aucun bois, ou à peu près. Ces roches et ces terres noires absorbent la chaleur solaire et l'on marche souvent dans, une atmosphère embrasée.

Ainsi, au point de vue température, il n'y a pas de différence essentielle entre le Coiron et les dépressions ou les plateaux calcaires voisins. Il en est de même quant aux pluies.

Bien qu'aucune observation précise n'existe pour le Coiron, on peut affirmer qu'il n'y a entre ce massif et les régions du pourtour qu'une légère différence d'intensité dans les précipitations : il pleut un peu plus dans le Coiron, mais, pas beaucoup plus. C'est que le Coiron ne forme pas dans le Bas-Vivarais une saillie assez imposante ni par son altitude ni par son étendue : son plan doucement incliné continue à peu près les surfaces des plateaux méridionaux, son relief se confond presque dans la masse environnante et ne présente pas les caractères de « barrière montagneuse » qu'offrent les Cévennes. Ce sont donc des pluies de printemps se prolongeant parfois jusqu'en juin, de fines pluies d'hiver, et surtout des pluies d'automne, de septembre à novembre ; l'été, quelques orages en violentes averses, le plus souvent une sécheresse à peu près absolue pendant le mois de juillet et jusque vers le 15 août. »

LES MICROS-CLIMATS DE SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON

Le climat de la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron est un climat méditerranéen caractérisé par des étés chauds et secs, avec des particularités plus rigoureuses pour les secteurs appartenant au plateau du Coiron.

Ces particularités se déclinent sur le territoire communal sous la forme de « micro-climats » en fonction notamment de l'altitude et du caractère plus ou moins exposé au vent du nord des différents secteurs de la commune. On constate ainsi l'hiver plusieurs degrés de différence de température entre la Crête de Blandine à plus de 1000m d'altitude et le secteur sud de la commune à moins de 400m d'altitude. De même le village, en raison de sa position en « nid d'aigle » est beaucoup plus exposé aux effets du vent du nord que les écarts implantés dans le creux des vallées.

LA REDUCTION DES DEPENSES ENERGETIQUES PAR LA PRISE EN COMPTE DU CLIMAT

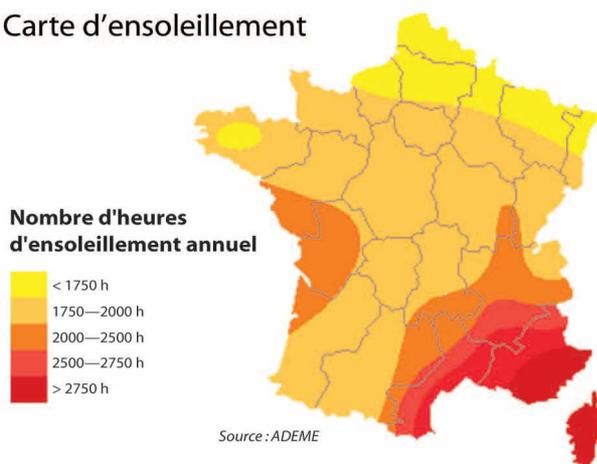
Les caractéristiques climatiques de la commune doivent être prises en compte, tant en termes d'utilisation des énergies renouvelables (potentiel solaire) que d'économie d'énergie (prise en compte du vent).

LES GISEMENTS NATURELS D'ENERGIE

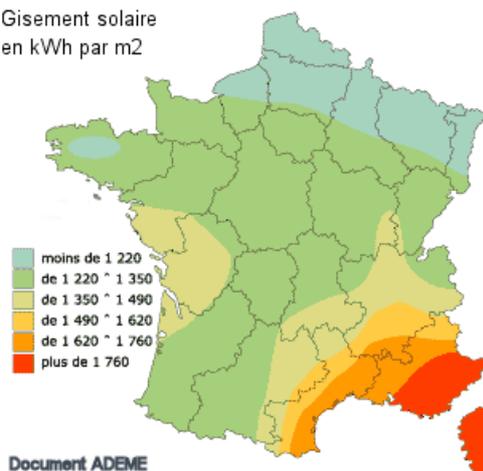
- **L'énergie solaire**

La commune bénéficie d'une très bonne insolation très importante qui constitue un gisement d'énergie important.

Carte d'ensoleillement



Gisement solaire en kWh par m²



- **L'énergie éolienne**

Le vent, par sa force, constitue également un gisement d'énergie important.

L'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire communal est exclue en raison de sa très sensibilité paysagère. En effet, la crête du Coiron et ses contreforts ont été identifiés par le schéma éolien en Ardèche actualisé en 2007, comme incompatibles avec toute installation d'éolienne en raison de leur qualité de crête majeure et l'ensemble du territoire de la commune comme étant de sensibilité forte. Le schéma intercommunal de développement de l'éolien sur le massif du Coiron, de juin 2006 a également inscrit tout le territoire communal en zone de sensibilité majeure dans lequel tout projet éolien est exclu.

Cet interdit ne concerne pas les petites éoliennes individuelles.

LA PRISE EN COMPTE DES DONNEES CLIMATIQUES PAR LES CONSTRUCTIONS

Les données du climat local et notamment la protection du vent du nord sont prises en compte par l'urbanisme et les architectures traditionnelles : plantations de haies, murs orientés au nord aveugles, organisation des constructions autour de cours intérieures...

LES PRINCIPAUX ENJEUX LIES A LA REDUCTION DES DEPENSES ENERGETIQUES

Il est possible de réduire les dépenses énergétiques des nouvelles constructions en prenant en compte les données du climat :

- par les choix d'implantation, d'orientation, de volumétrie, de percements d'ouvertures, en s'inspirant des solutions retenues par les constructions traditionnelles,
- par la mise en place de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

B.5. LES MILIEUX NATURELS PATRIMONIAUX

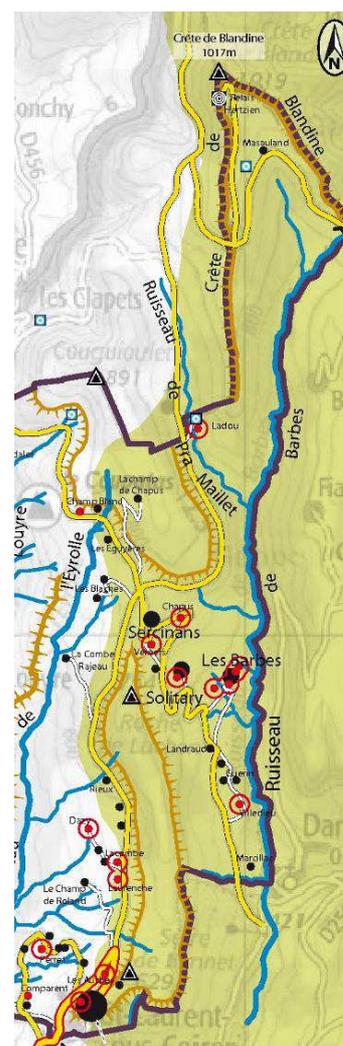
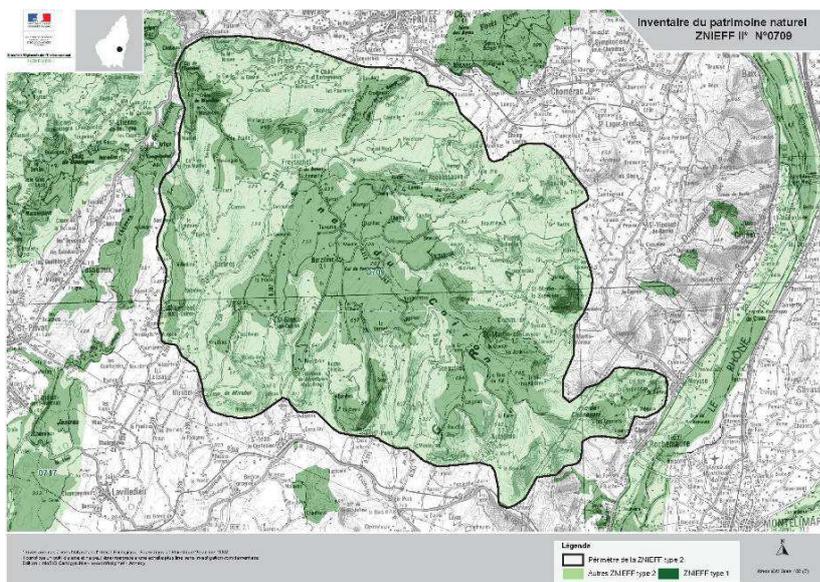
Les caractéristiques géologiques des milieux physiques du territoire communal génèrent un patrimoine floristique et faunistique particulièrement intéressant.

LES MILIEUX NATURELS PATRIMONIAUX LIES AUX SOLS BASALTIQUES

- Znieff de type 2 " Plateau et contreforts du Coiron"

La partie Est du territoire communal, du sud de la vallée des Barbes à la crête de Blandine est concernée par la znieff de type 2 " Plateau et contreforts du Coiron" de 20 720 hectares.

Le paysage du Coiron comprend des pâturages et des prairies de fauche sèches entrecoupées de quelques haies d'épineux ; il est voué à l'élevage ovin et bovin. Ces espaces sont favorables à un certain nombre d'espèces actuellement très menacées sur une grande partie de leur aire de répartition, du fait de l'intensification des pratiques agricoles. Signalons en particulier l'abondance de certains oiseaux tels que la Caille des blés, le Busard cendré, ou des passereaux inféodés aux haies et bosquets (Pie-Grièche à tête rousse...). La flore est également digne d'intérêt (Cytise à longs rameaux, Ophrys de la Drôme...), et marquée par les contrastes climatiques locaux qui font s'opposer chênaiées pubescentes sèches et hêtraies.



Ce zonage traduit le bon état de conservation de cet ensemble naturel bien individualisé, au sein duquel plusieurs znieff de type 1 ont été délimitées sur les espaces abritant les espèces les plus remarquables.

Deux de ces znieff de type 1 concernent le territoire de la commune de Saint Laurent sous Coiron.

Znieff de type 1 "Roche de Luchon"

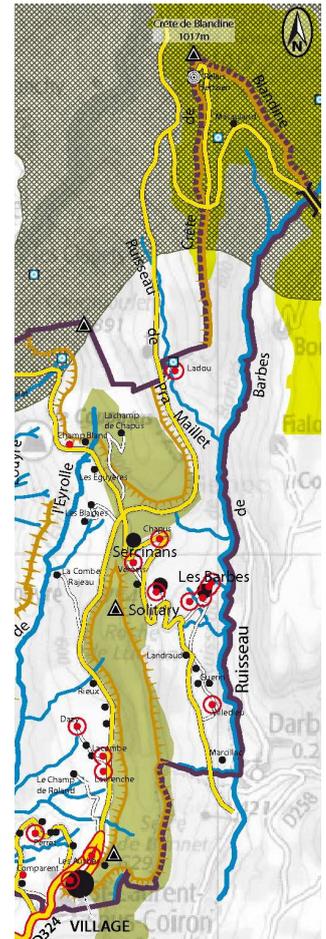
Elle concerne la coulée basaltique et les hautes terres basaltique qui la surplombe,

Les sols basaltiques accueillent des fourrés à buis en alternance avec des pelouses sèches, des forêts de chêne blanc, des vergers de châtaigniers. Le versant marneux est riche en orchidées.

Znieff " Crêtes du col de l'Escrinet au serre des Fourches"

Elle constitue un carrefour biogéographique, avec des espaces montagnardes en versant nord et sur les parties sommitales, des espèces atlantiques et des méditerranéennes dans les secteurs bien exposés.

Ce site d'altitude élevé est un carrefour biogéographique, avec des espaces montagnardes en versant nord et sur les parties sommitales, des espèces atlantiques et des méditerranéennes dans les secteurs bien exposés.



• **Espace naturel sensible « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron »**

L'Ardèche, de par la variété de ses paysages et de ses climats abrite une grande biodiversité naturelle. 159 espèces d'oiseaux nicheurs dont le très rare Aigle de Bonelli (, 69 espèces de mammifères, 39 de poissons, d'amphibiens ou encore 21 de reptiles, 2 261 espèces plantes (50 % des espèces françaises) sont présentes.

Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS), le Conseil général de l'Ardèche a retenu 14 sites représentatifs de cette diversité pour constituer un réseau.



14 de

Les critères de choix ont été la richesse naturelle et paysagère, la sensibilité (croisement d'une richesse écologique et de menaces éventuelles), le potentiel de valorisation pédagogique et touristique.

Le secteur de Saint-Laurent compris entre le sud de la vallée des Barbes et le col de Blandine fait partie de cet espace naturel sensible.

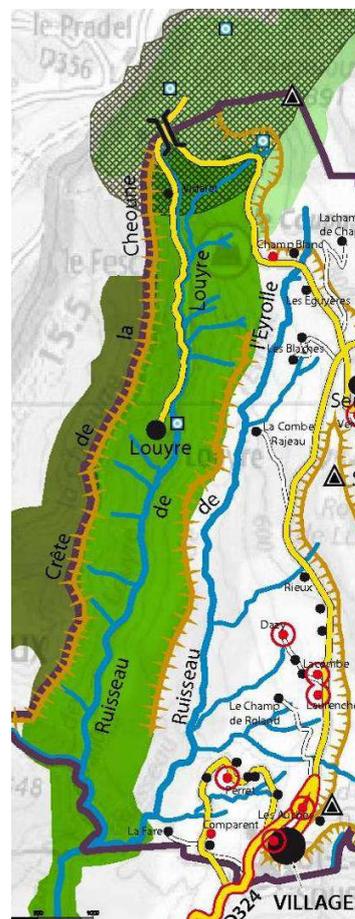
LES MILIEUX NATURELS PATRIMONIAUX LIES AUX SOLS CALCAIRES

Znieff de type 1 "Gorges de la Louyre"

L'intérêt faunistique et floristique de la vallée de Louyre réside à la fois dans le ruisseau (écrevisses, amphibiens), dans la ripisylve (saules pourpres et blancs, fougères), dans les falaises et leurs grottes qui abritent des espèces rares. Un programme d'entretien et de débroussaillage de la ripisylve de la Louyre a été mis en place avec la communauté de communes

Znieff de type 1 "Pelouses de Bujarelle et des Blaches"

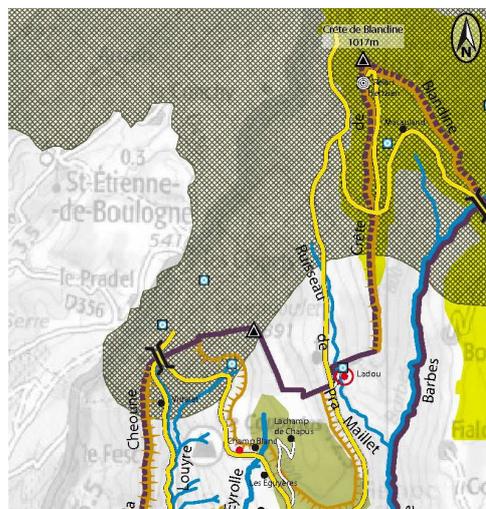
Le secteur situé en surplomb de la vallée de Louyre comporte les zones calcaires les plus hautes du département. On y trouve des falaises, des pelouses sèches, des garrigues basses et des landes à buis qui accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux protégés.



LA ZONE IMPORTANTE POUR LES OISEAUX (ZICO) DU COL DE L'ESCRINET

Zico « Col de l'Escrinet »

Le secteur situé en surplomb de la vallée de Louyre et du secteur de Blandine-Mazaulan est concerné par la ZICO du col de l'Escrinet qui constitue un goulet migratoire très important pour de nombreux rapaces et de nombreuses espèces d'oiseaux



B.-. LES RISQUES NATURELS A PRENDRE EN COMPTE

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN, COULEES DE BOUES ET EBOULEMENT

L'inventaire départemental des mouvements de terrain de l'Ardèche réalisé par le BRGM en 2006 fait apparaître la présence de glissements de terrain, coulées de boue et chutes de blocs en plusieurs endroits du territoire communal : deux glissements de terrain survenus en 1976 au Solitary et en 1970 sur la route au-dessus des Rieux, une coulée de boues survenues en 2002 sur la route des Barbes entre le Solitary et les Barbes, un éboulement survenu en 1980 sur la route de Louyre. Par ailleurs, le site Prim.net recense deux arrêtés de catastrophe naturels suite à deux événements d'inondation et de coulées de boue survenus en 1995 et 2005.

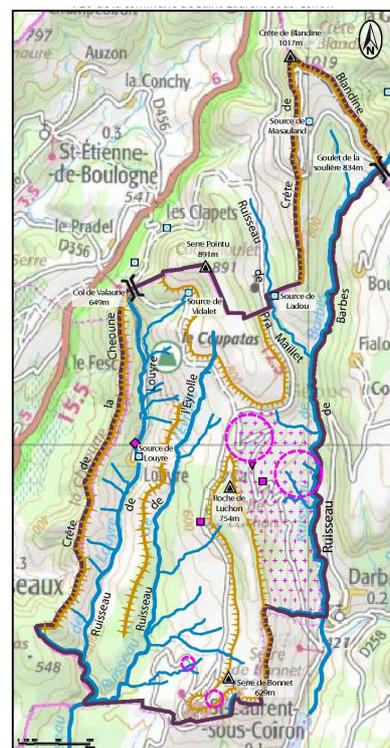
Le rapport final de l'inventaire départemental des mouvements de terrain de l'Ardèche souligne que du fait de sa géologie, la bordure sud du plateau basaltique des Coirons est particulièrement exposée au risque de glissements de terrain

Ces glissements sont observés au niveau des contacts entre les éboulis basaltiques quaternaires et les marnes valanginiennes et se produisent dans les zones humides des niveaux marneux plus ou moins altérés par l'accumulation des eaux de pluie. L'eau tombée sur les éboulis sous jacents ou sur le plateau lui-même circule jusqu'aux marnes par les tufs et les niveaux de projections situés sous les basaltes.

Ces glissements entraînent des écroulements importants car ils provoquent le sous-cavage des falaises basaltiques. Après les épisodes pluvieux de novembre 2002, de très nombreux départs de glissements (bourrelets et fentes superficielles) ont été vus sur les parcelles de prairies de ce secteur du Coiron.

Des phénomènes ce type ont été constatés par les habitants de la commune dans **la vallée des Barbes** et notamment dans un secteur du hameau de Sercinant où une ferme ancienne s'est écroulée et dans les abords Nord du hameau des Barbes.

La partie **du village en surplomb sur la corniche** est également un secteur à risques d'éboulement ainsi que l'écart bâti de **Perret** situé en bordure d'un ravin au sud de la vallée de l'Eyroles.



Une étude géotechnique en préalable à toute construction nouvelle devra être réalisée dans les secteurs à risque d'éboulements, de mouvements de terrain et de coulées de boue.

L'ALEA DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

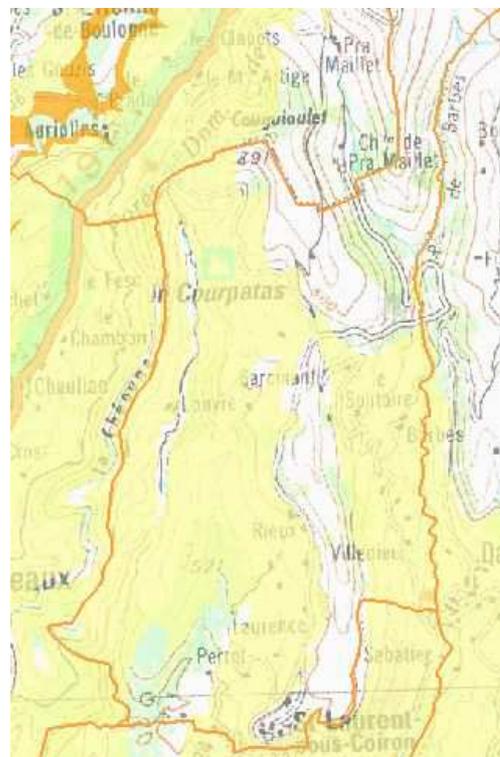
Source : site du BRGM et du Ministère de l'Ecologie : <http://www.argiles.fr>

La base « argiles » s'intègre dans la politique de prévention des risques naturels mise en place depuis 1981.

Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse, ce qui se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

La carte d'aléa réalisée en 2007 par le BRGM fait apparaître :

- des aléas à priori nuls sur l'ensemble des secteurs basaltiques dont le village et les écarts situés au nord du territoire communal ainsi que sur le secteur de La Fare,
- des aléas faibles sur tout le reste du territoire communal.



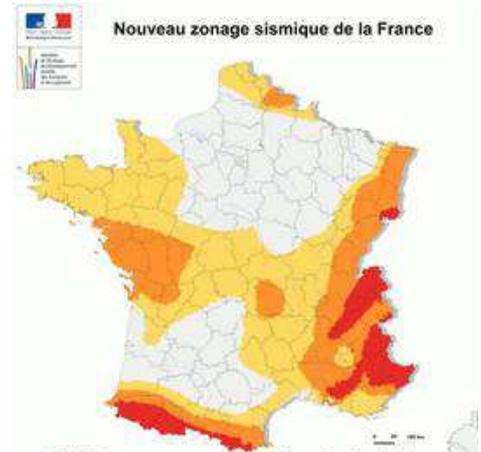
Le rapport du BRGM, en raison des risques de sinistre, recommande fortement dans tous les secteurs à aléa faible ou moyen de faire réaliser une étude géotechnique en préalable à toute construction nouvelle dans les secteurs concernés, ou, à défaut, de mettre en œuvre des règles constructives préventives adaptées à ce type de problèmes.

LE RISQUE SISMIQUE

La commune de Saint-Laurent-sous-Coiron est soumise au décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique.

Comme l'ensemble du département de l'Ardèche, la commune est située dans la **zone de sismicité 3** correspondant à un aléa modéré.

Les constructions sur le territoire de la commune devront respecter les règles de construction définies par l'arrêté du 22 octobre 2010.



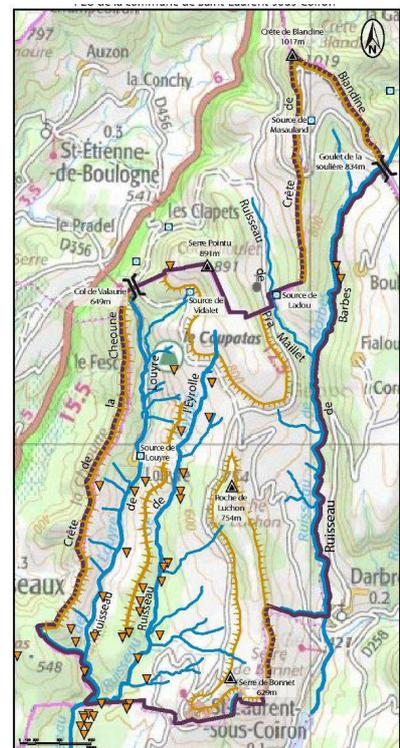
LE RISQUE CAVITES NATURELLES

Source : site du BRGM et du Ministère de l'Ecologie : <http://www.bdcavite.net>

Ces cavités naturelles peuvent présenter des dangers liés à leur instabilité, à la présence possible de "poches" de gaz ainsi qu'à la montée très rapide des eaux lorsqu'il s'agit de cavités naturelles. Y pénétrer, comme s'en approcher, peut être grave de conséquence et il convient d'en signaler le danger.

Elles ont à ce titre été inventoriées sur la base de données « bdcavité » qui s'intègre dans la **politique de prévention des risques naturels mise en place depuis 1981**, en permettant le recueil, l'analyse et la restitution des informations de base nécessaires à la connaissance et à l'étude préalable des phénomènes liés à la présence de cavités.

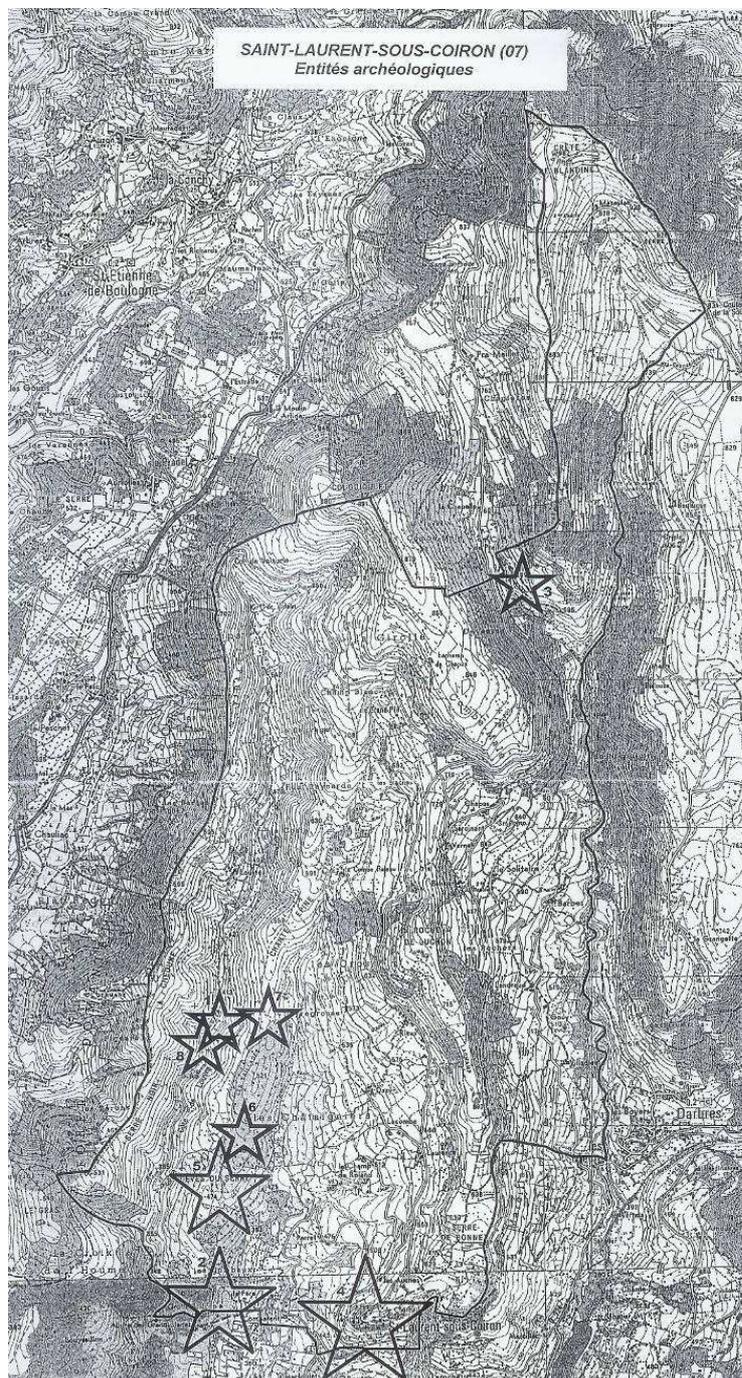
▼ Cavités naturelles (BRGM)



C. LES ENTITES ARCHEOLOGIQUES

L'occupation humaine du territoire de la commune est très ancienne, ce dont témoignent la présence de plusieurs sites archéologiques recensés par le service de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Rhône-Alpes :

- 1) Ouest de Peyregrosse : occupation (âge de bronze)
- 2) La Fare : occupations en grottes (néolithique, âge du bronze, âge du fer, gallo-romain, époque indéterminée), grotte ornée (âge du fer), grotte sépulcrale (époque indéterminée),
- 3) Ladou : occupation (gallo-romaine)
- 4) Bourg : bourg castral, châtrau fort, église 'Moyen-Age),
- 5) Devès du Serre dolmen (néolithique – âge du bronze),
- 6) Les Taillades : dolmen –néolithique – âge du bronze),
- 7) Peyregrosse : dolmen (néolithique-âge du bronze),
- 8) Vallée de la Louyre : dépôt (âge du bronze)



En application de l'article L.531-14 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion des travaux quelconques doivent être immédiatement signalées au Maire de la Commune, lequel prévient la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, Service régional de l'Archéologie (39 rue Vannerie –21000 Dijon ; tel 03 80 68 50 18 ou 03 80 68 50 20).

Le décret n°2004-490 prévoit que : « Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations » (art.1).

Conformément à l'article 7 du même décret, « ... les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux... peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance.. ».

Par ailleurs, en application de l'article R.111.4 du code de l'urbanisme, le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, si les constructions sont de nature par leur localisation, à compromettre la conservation ou mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Les entités archéologiques présentes sur le territoire de Saint-Laurent-sous-Coiron sont autant de témoins du lien entre les occupations humaines successives de ce territoire et ses caractéristiques naturelles contrastées. Sont particulièrement remarquables les nombreuses entités archéologiques des vallées de Louyre et de l'Eyrolle qui participent de l'occupation humaine à la préhistoire des cavités karstiques du plateau calcaire des Gras et l'entité archéologique du château fortifié et du bourg castral emblématique du Coiron médiéval.

Mettre en valeur les vestiges préhistoriques des vallées calcaires de Louyre et de l'Eyrolle, en lien avec l'axe chrono-thématique « La sédentarisation en Ardèche du Sud autour des dolmens » du projet culturel et pédagogique du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional

Poursuivre la mise en valeur des vestiges médiévaux et du site du château fortifié et du bourg castral en lien avec l'axe chrono-thématique « L'organisation médiévale du territoire du Vivarais méridional » du projet culturel et pédagogique du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional

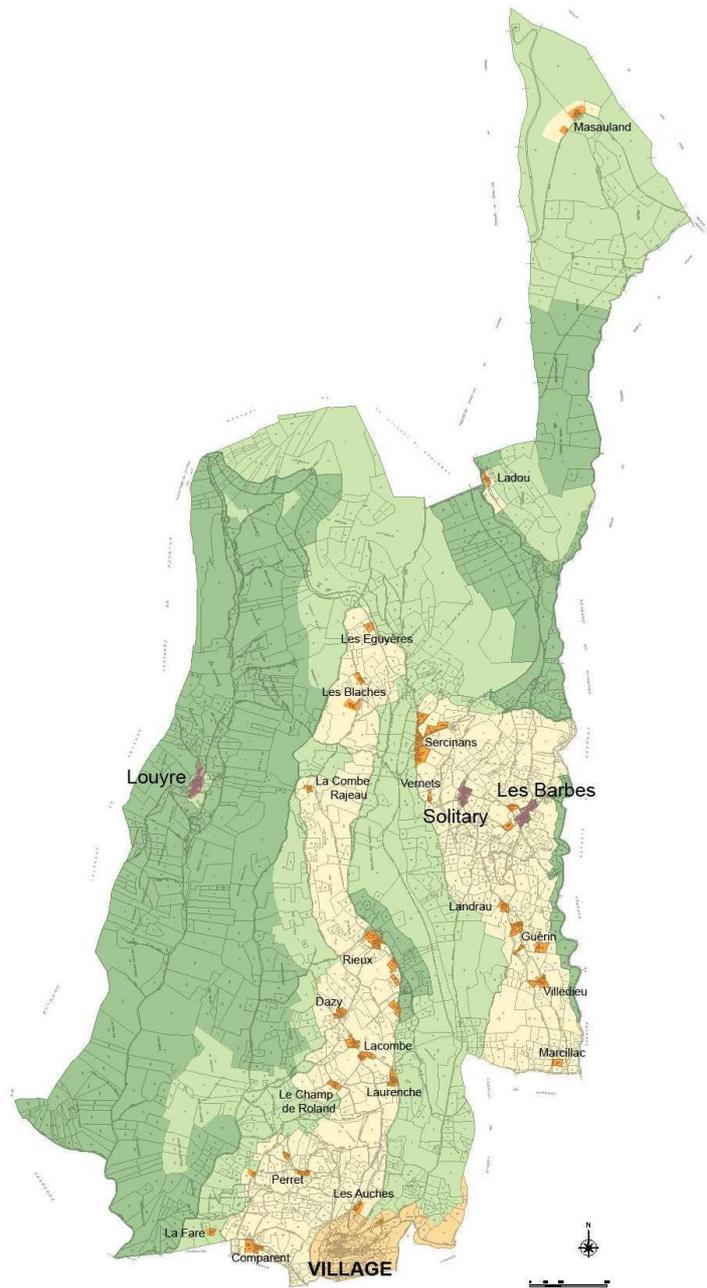
D. LES ENTITES SPATIALES ET LEURS ENJEUX PATRIMONIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

D.1. LE VILLAGE ET LA CORNICHE BASALTIQUE

Ce lieu qui associe un site naturel spectaculaire, des vestiges médiévaux qui lui sont intrinsèquement liés et le village, coeur de vie de la commune, signifie et symbolise à lui tout seul Saint-Laurent-sous-Coiron dans sa géographie et son histoire particulières.

Il constitue la porte d'entrée principale et majestueuse de la commune depuis la plaine de Lussas et exprime avec une très grande force l'appartenance de Saint-Laurent-sous-Coiron à l'entité naturelle, paysagère et historique du Coiron.

 LE VILLAGE ET LA CORNICHE BASALTIQUE



UN SITE MAJEUR PROTEGE

L'intérêt patrimonial majeur du site du village et de la corniche basaltique a justifié son inscription au titre de la loi du 2 mai 1930 le 8 décembre 1943.

Cette protection réglementaire a pour objet de protéger les "monuments, naturels et sites de caractère pittoresque, historique, scientifique ou légendaire".

 Site inscrit (loi de 1930)



Mais le périmètre protégé est limité à l'emprise du village et des ruines du château fortifié et ne prend pas en compte l'ensemble du site de la corniche basaltique ni ses abords paysagers



UNE ENTITE ARCHEOLOGIQUE MEDIEVALE

L'ensemble formé par le bourg castral, le château fort et l'église :a été recensé en tant qu'entité archéologique médiévale par le service de l'archéologie de la DRAC. (site 4) Le château fortifié et le bourg castral de Saint Laurent sous-Coiron se sont implantés à 560m d'altitude, au sud-ouest du plateau du Coiron,, à l'extrémité de la digitation dite de Saint-Laurent.



Véritable forteresse naturelle dominant les territoires de plaine, les hautes falaises basaltiques du massif du Coiron ont vu dès le haut Moyen-Age s'installer au sommet de ses hautes falaises basaltiques, des ouvrages à caractère défensif, forteresses d'où l'on pouvait surveiller les alentours et où l'on pouvait se replier le cas échéant pour s'abriter dans des positions en principe inexpugnables comme à Saint-Laurent sous Coiron, Rochemaure, Mirabel, Aubignas, Scautres...Cette implantation permettait de dominer et de contrôler la plaine de Lussas et la vallée de l'Auzon.

UNE EGLISE DU HAUT MOYEN-AGE

Source : *Encyclopédie Mazon*

L'église de Saint-Laurent est implantée au bord de la corniche basaltique, face à la vallée de Lussas. Son origine remonte au VII^e siècle. Elle est mentionnée dans le premier cartulaire de l'église cathédrale de Viviers qui renferme les notices de donations d'églises effectuées en sa faveur entre le V^e siècle et le VIII^e siècle. **Elle aurait été fondée en 673 par l'évêque Longitimus.** Son existence est à nouveau attestée en 1060 dans le cartulaire de Pébrac qui mentionne sa donation à Pierre de Chavanon, fondateur du monastère de Pébrac en Auvergne par Géraud II, évêque de Viviers. Jusqu'au XIX^e siècle, c'était toujours l'abbé du monastère de Pébrac qui nommait à la cure de Saint-Laurent et le curé était toujours un religieux de cette abbaye (source *encyclopédie Mazon*).



L'église appartient par son style et ses dispositions liturgiques aux églises paroissiales de la période comprise entre le IV^e siècle et le commencement du VIII^e siècle. L'ancien secrétarium, établi sur le flanc septentrional et qui ne communiquait avec la nef que par une porte dans le chœur est devenu un des bas-côtés. La porte de l'église a été refaite au VIII^e siècle et on y retrouve des matériaux de l'église primitive. Le portail roman qui est abrité par un clocher-porche moderne. Son ouverture en plein cintre est encadrée de trois voussures dont une retombe sur deux colonnes. Celle de droite, qui pourrait être d'origine antique, est coiffée d'un chapiteau historié présentant un personnage assis et un quadrupède à visage humain.

LE CHATEAU FORTIFIE

Sources : *Encyclopédie Mazon. Franck Brechon « Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen-Age »*

Le château fort appartenait aux Montlaur, seigneurs d'Aubenas. En 1226, Eracle de Montlaur en fit hommage au roi Louis VIII lors de son passage en Avignon. Il s'est implanté sur une plateforme naturelle au sommet des falaises qui surplombent la corniche basaltique.



Le château est détruit vers 1630 sur ordre de Louis XIII. N'ayant plus de vocation défensive les murailles tombent en ruines pendant le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle

Il subsiste aujourd'hui les ruines du donjon et d'un bâtiment quadrangulaire qui pourrait être daté de la fin du XII^e ou du XIII^e siècle et qui s'élevait sur au moins deux niveaux et qui a été transformée en maison d'habitation. Subsistent également les traces d'une enceinte autour de la plateforme ainsi qu'une épaisse muraille descendant dans la pente.



LE BOURG CASTRAL

Sources : *Franck Brechon : Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen-Age. Etude du Pays d'art et d'histoire*

Dans le dernier quart du XI^e siècle Moyen-Age, une grande partie de la population du Vivarais méridional se regroupe au pied des châteaux notamment par besoin de sécurité des populations. Le bourg castral de Saint Laurent s'est implanté à l'aplomb de la corniche et sous le château sur un petit replat en forme de fer à cheval, les falaises basaltiques constituant en elles-mêmes une ceinture de fortifications naturelles qu'il a suffi de rehausser de murs de remparts.



A la fin du Moyen-Age, « Saint Laurents » est une paroisse pauvre et peu peuplée, comme en témoigne une enquête fiscale réalisée en 1464 dans l'ensemble du Vivarais recensant tous les chefs de feux laïques et non nobles des trois cents paroisses vivaraises. A cette époque, Lussas est rattaché à la paroisse de Saint-Laurent (cette situation durera jusqu'en 1793). La paroisse de Saint-Laurent ne compte en 1464 que 56 feux (Mirabel en compte 91 et Vesseaux 71). Un document de répartition de la taille pour l'année 1478 permet d'apprécier le niveau de développement et de richesse des habitants de cette paroisse. Le montant de la taille à Saint-Laurent-sous-Coiron est de 114 livres soit 2 livres par feu alors que le rapport moyen entre le nombre de feux et le montant de la taille est de 3 à 4 livres par feu.

Des vestiges de deux anciennes portes du bourg castral subsistent : l'une de ces deux portes s'ouvre à l'ouest dans un décrochement du rempart. On y accède par un chemin raide et empierré.



L'autre porte est située à l'est du bourg castral. Elle donnait accès à l'ancienne fontaine qui alimentait en eau le village jusque dans les années 1970

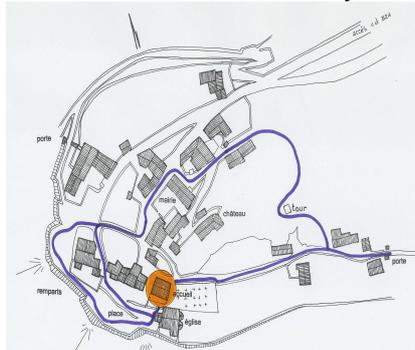


Les remparts ont été récemment restaurés.

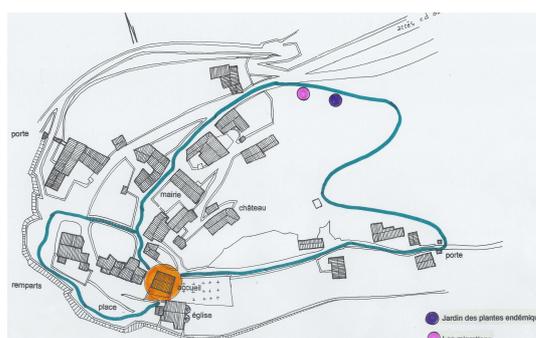


En 2005, la commune a élaboré avec le cabinet Hubert Mesnier, architecte, un plan de mise en valeur du village. Parmi les actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre de ce plan de mise en valeur figurent la réalisation de deux circuits de découverte.

Le circuit de découverte "Moyen-Age"



Le circuit de découverte des Vents



LA RELATION DU VILLAGE AVEC SON SITE

De l'extérieur, le village se présente dans son site de façon très contrastée, avec une façade principale, en balcon, qui se réduit, à mesure qu'on s'en rapproche à une muraille abrupte dans laquelle on ne peut distinguer les falaises naturelles des pierres des remparts et des façades latérales qui épousent le relief et où, à l'inverse, on ne peut distinguer le bâti qu'en s'en rapprochant.



De l'intérieur du village, le site est très présent à la fois par les panoramas remarquables et les fenêtres de vue qui s'offrent depuis les espaces publics et par la présence, à l'intérieur même du village, de falaises basaltiques et de versants abrupts recouverts de végétation spontanée, de jardins et de prairies



L'ORGANISATION DU VILLAGE ET DES ESPACES PUBLICS

Le village, enserré entre les deux lignes incurvées de falaises et de rochers, est en forme de fer à cheval.

Les **deux rues principales** du village sont implantées parallèlement aux courbes de niveau et de ce fait reprennent cette forme de fer à cheval.



L'une prolonge la route départementale 324 qui donne accès au village, à laquelle on pouvait également accéder en cœur de village par l'ancienne porte piétonne située à l'ouest du village dans un décrochement des remparts. Elle longe les remparts dans sa plus grande partie et s'élargit, profitant de replats, en deux places successives : une place qui accueille aujourd'hui le monument aux morts et la place de l'église.



L'autre conduit à la porte est du village où se trouve la source qui alimentait le village en eau potable jusque dans les années 1970.



Les **ruelles secondaires**, escarpées, sont implantées perpendiculairement aux courbes de niveau, dans le sens de la pente, avec des emmarchements ou des sols enherbés.



Le **relief** a rendu nécessaire la construction de murs de soutènement en blocs de basalte qui marquent fortement les espaces publics



Des photographies du village issues de la collection Cellard (*archives départementales de l'Ardèche*) datées de 1956 montrent que le village avait à cette époque, un caractère extrêmement rural, avec des espaces publics consistant en des chemins en terre battue bordés de jardins potagers qui occupaient notamment l'actuel parvis de l'église et l'esplanade- belvédère des remparts (il fait également se souvenir que jusque dans les années 1970, les maisons du village n'avait pas l'eau courante...).



Au cours des années 1970 ont été aménagés de véritables espaces publics et notamment la place/belvédère devant l'église, sur l'emplacement d'anciens jardins potagers, qui offre un panorama remarquable.

Dans le cadre du plan de mise en valeur du village, la place /belvédère de l'église a été réhabilitée avec le remplacement du revêtement en enrobé des années 1970 par un traitement qualitatif des sols, la réfection des murets des escaliers et l'enterrement des réseaux aériens. Un bâtiment communal donnant sur cette place belvédère a également été réhabilité afin de créer un lieu d'accueil, de restauration légère et d'expositions...



L'ORGANISATION DU BATI

Le relief très accentué a limité les possibilités de construire et confère au cœur du village un caractère dense et assez urbain malgré le nombre peu important des constructions.



La plupart des constructions suivent les mêmes règles d'implantation que les espaces publics, avec leur ligne de faitage parallèle ou perpendiculaire à la pente et les fortes pentes ont conduit souvent à encastrement des constructions dans le sol, avec des niveaux décalés entre l'amont et l'aval.



La position du village en « nid d'aigle » le rend particulièrement vulnérable aux vents violents qui balayent le plateau du Coiron. Afin de s'en protéger : des rideaux d'arbres à feuilles persistantes (conifères) « brise-vents » ont été plantés dans le pourtour et au cœur du village et les façades orientées au nord sont quasiment aveugles, les ouvertures se concentrant sur les façades sud.



L'enjeu patrimonial est l'enjeu majeur de l'entité spatiale et paysagère du village et de la corniche basaltique qui fait l'objet d'une protection au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les sites. Son intérêt archéologique, historique, urbain et paysager justifie qu'il soit strictement protégé y compris dans ses abords paysagers. De plus la protection et la mise en valeur des châteaux et des villages fortifiés du Coiron emblématiques de ce territoire, constitue une des priorités du Pays d'art et d'histoire du Bas-Vivarais.

Elargir la protection du site inscrit du village et de la corniche basaltique et interdire toute construction y compris agricole dans ses abords paysagers

Préserver ce qui fait la qualité urbaine et paysagère du village : les murs de soutènement et les calades, la présence du végétal : bandes et emprise enherbées, jardins, haies brise-vent

Préserver la qualité architecturale des constructions anciennes

Poursuivre la réhabilitation des sols des espaces publics et améliorer le stationnement

Enjeux environnementaux

Prendre en compte les risques d'éboulement notamment en bordure de falaise

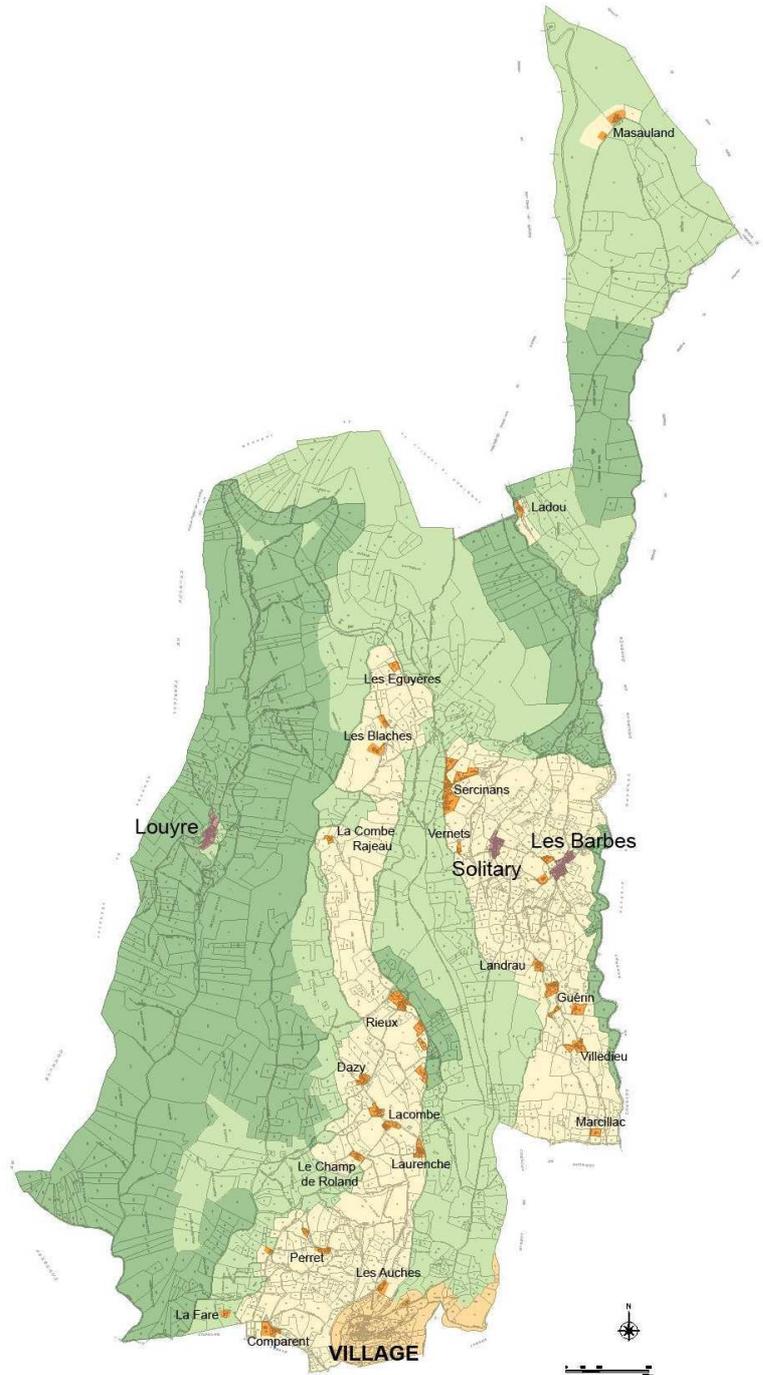
Prendre en compte l'exposition très forte au vent du nord du fait de la position du village « en nid d'aigle » (maintien ou création de haies brise-vent)

D.2. ESPACES ET PAYSAGES RURAUX

Il s'agit des espaces agricoles où depuis des siècles se sont implantées les fermes d'élevage au cœur des pâturages et des prairies de fauche nécessaires à leur activité, même si le nombre d'agriculteurs a considérablement diminué.

Ces espaces ruraux, à la fois agricoles et habités, sont tous localisés dans les vallées de l'Eyrolle et des Barbes, à l'exception des lieux-dits de Ladou et de Mazauland situés dans les hautes terres basaltiques.

 LES ESPACES RURAUX

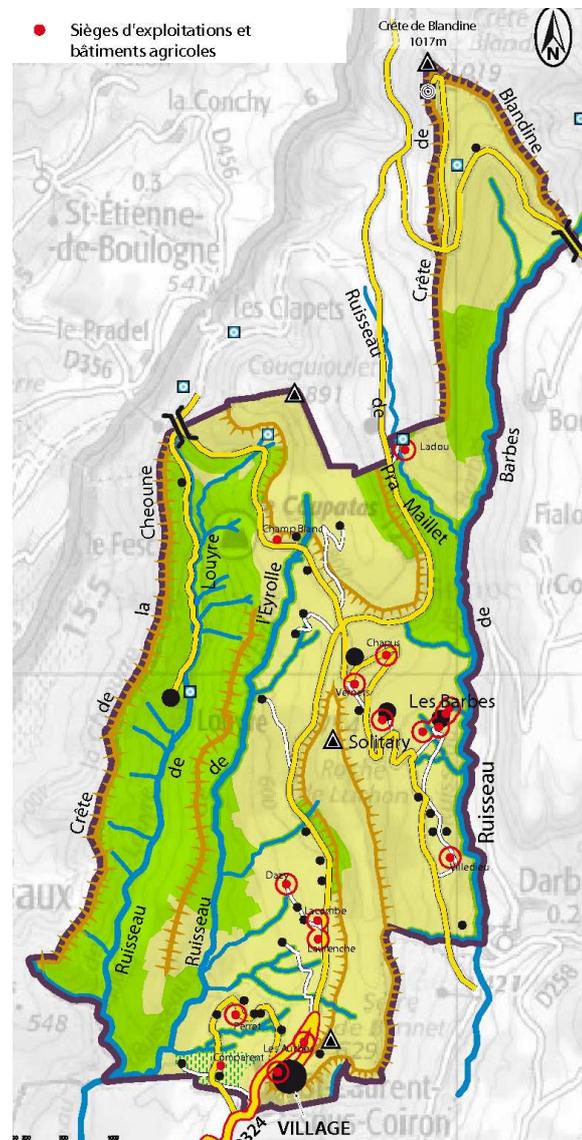
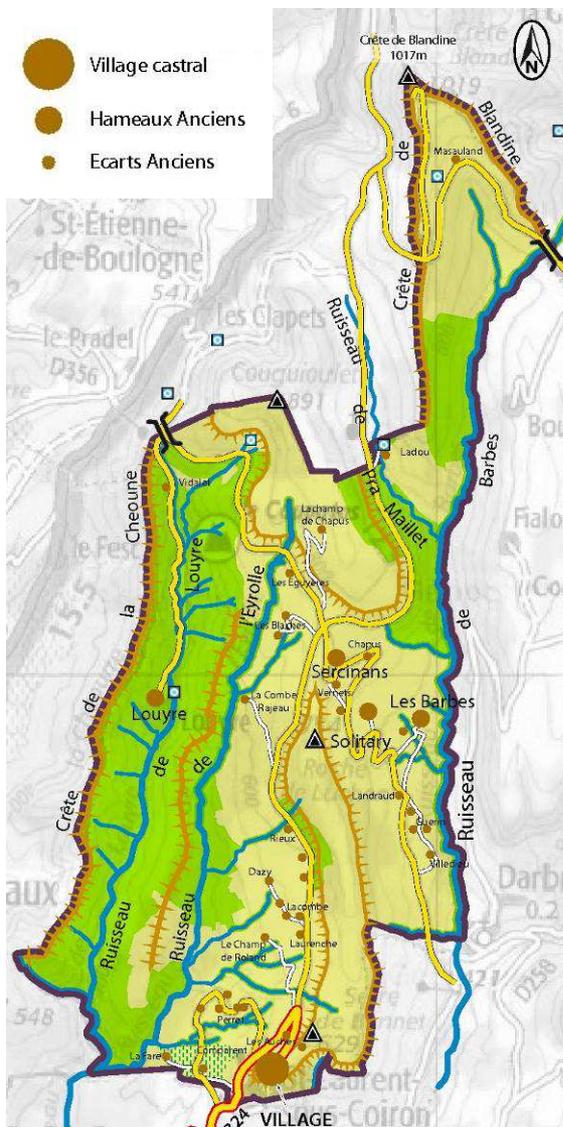


Cette organisation de l'espace rural est caractéristique du Coiron :

« Le site des villages, des hameaux et des fermes isolées est, sauf- rares exceptions, le même partout: on cherche d'abord une bonne exposition, bien ensoleillée; cela est facile sur ces surfaces mollement accidentées et qui s'offrent au midi; donc, à la naissance des vieilles vallées, à l'abri d'une ondulation et à mi-côte sur les versants où l'on a le triple avantage d'avoir de l'eau, une plus longue insolation, et d'être à portée des champs des pentes, des prairies du bas et des landes des plans supérieurs. » (Extraits de « Le Coiron » Louis Bacconnier – 1924)



Un grand nombre des anciennes fermes d'élevage ont perdu leur fonction agricole du fait de la diminution du nombre des agriculteurs et sont aujourd'hui des habitations principales ou secondaires mais il existe encore neuf sièges d'exploitation agricole sur le territoire de Saint-Laurent.



Quelques constructions agricoles récentes ont été construites, rendues nécessaires par l'évolution de l'agriculture



LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ESPACES RURAUX

Il s'agit dans ces espaces ruraux d'associer et de concilier trois principaux enjeux :

- **l'enjeu économique de la préservation des terres nécessaires au maintien et de le développement de l'activité agricole, conformément à la loi Montagne,**
- **l'enjeu patrimonial de la préservation des espaces et des paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, conformément également à la loi Montagne,**
- **l'enjeu social de l'accueil, dans ces secteurs traditionnellement habités, des nouveaux habitants nécessaires au maintien de la vitalité démographique de la commune, soit une dizaine de nouveaux ménages dans les dix années qui viennent, conformément au programme local de l'habitat.**

Préserver les terres agricoles et la qualité des paysages ruraux en y interdisant le mitage des terres agricoles par des constructions non liées à l'activité agricole et en favorisant des extensions des hameaux constitués et/ou une solution groupée pour les nouvelles habitations nécessaires à la commune.

Permettre le développement de l'activité agricole dans les espaces ruraux en y autorisant les nouveaux aménagements et constructions nécessaires au fonctionnement des activités agricoles tout en encadrant leur intégration paysagère et leur qualité architecturale.

D.3. LES ESPACES PASTORAUX

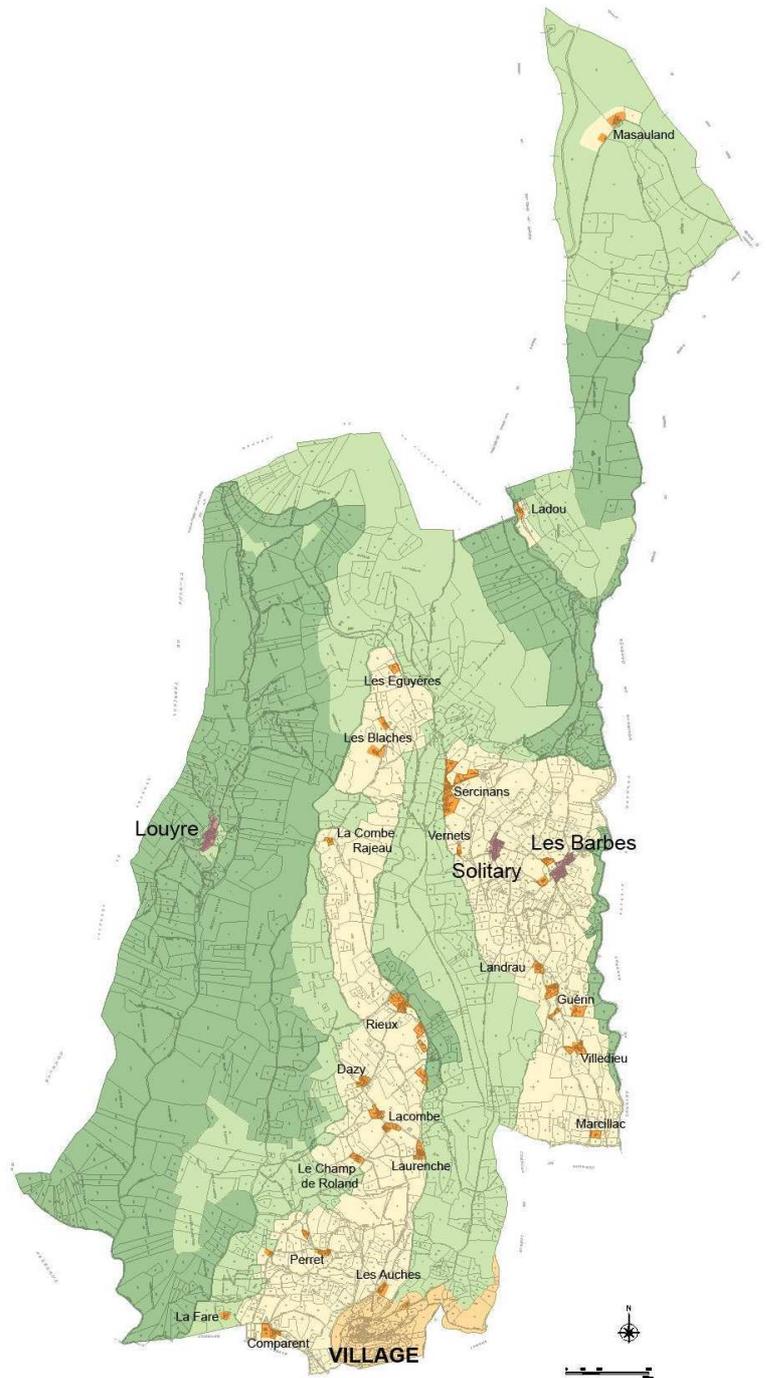
Il s'agit des espaces traditionnellement utilisés pour l'élevage (pâtures, estives, parcs, prairies de fauche) mais qui sont trop hauts, trop reculés ou trop escarpés pour être habités de façon permanente.

Ces espaces pastoraux caractéristiques de l'économie montagnarde sont localisés principalement dans les secteurs appartenant au Coiron. La digitation de Saint-Laurent et les hautes terres basaltiques furent des hauts lieux de la transhumance ovine dans le Coiron du XII^e siècle à la fin du XIX^e siècle et accueillèrent l'une des drailles de transhumance les plus fréquentées du Vivarais.

Ils occupent également des secteurs calcaires d'altitude qui surplombent la vallée de Louyre, quelques petits secteurs isolés de la vallée de Louyre et les secteurs du fond de la vallée de l'Eyrolle où le pâturage se pratique sous les boisements.

L'utilisation de ces espaces par une activité agricole extensive en évitant leur enrichissement contribue à leur qualité paysagère et écologique et diminue le risque incendie.

 ESPACES PASTORAUX



LES SECTEURS BASALTIQUES DU COIRON : UN HAUT-LIEU DE LA TRANSHUMANCE DU XII^e SIECLE A LA FIN DU XIX^e SIECLE

Sources : *Le Coiron (Vivarais)* L. Braconnier, Franck Brechon : *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen-Age*, *La transhumance sur les hauts plateaux du Vivarais du Moyen-Age au XX^e siècle*, Pierre Bozon.

La transhumance se développe dans le Vivarais à la fin du XII^e siècle, en lien avec le développement des grands établissements religieux dont les troupeaux de bêtes à laines constituaient la principale source de richesses.

Du fait de sa situation géographique entre le Haut-Vivarais au climat montagnard et le Bas-Vivarais au climat méditerranéen et de la qualité de ses terres, le Coiron sert dès le Moyen-Age de pâturage l'été pour les troupeaux du bas-Vivarais et de pâturage l'hiver (dépaillage ou transhumance inversée) pour les troupeaux du Haut-Vivarais et notamment pour les troupeaux de l'abbaye de Mazan.

Bien que les pâturages d'hiver de l'abbaye de Mazan soient principalement situés dans une zone homogène au pied du Coiron autour de la grange de Berg que l'abbaye a acquis au XII^{ème} siècle, **celle-ci s'est fait également concéder des droits de pâture dans de nombreuses seigneuries des environs dont Saint-Laurent-sous-Coiron en 1220 et en 1310.**

Le prélèvement d'un droit de pulvérisage (droit que certains seigneurs étaient fondés à percevoir sur les troupeaux de moutons qui passaient dans leurs terres, à cause de la poussière qu'ils y excitaient) **à Saint-Laurent est attesté dès 1308 au moins.** Il porte sur les troupeaux transhumants qui estivent sur le rebord sud du plateau du Coiron comme ceux de l'abbaye de Mazan ou traversent le plateau comme ceux de l'abbaye de Chaffres et des Chambons.

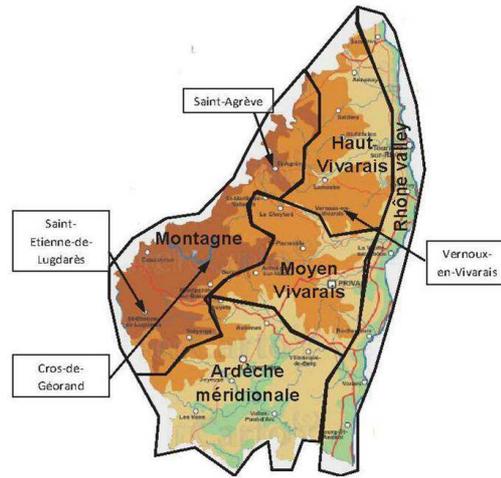
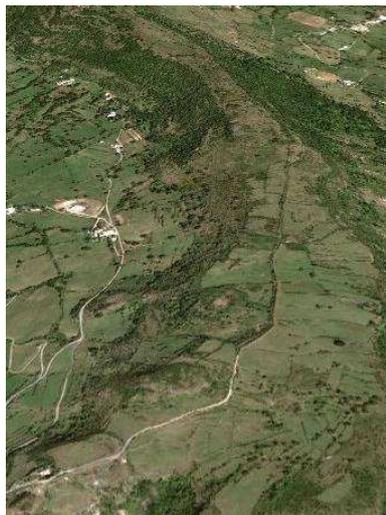


Figure 1: Découpage géographique de l'Ardèche (Source: Chambre d'agriculture de l'Ardèche, document interne)

Le chemin emprunté par les troupeaux en transhumance sur le territoire de Saint-Laurent-sous-Coiron constitue un des tronçons du principal itinéraire du Bas-Vivarais qui va de Privas à Alès par le col de l'Escrinet, qui apparaît sous le nom de « Chemin royal de Saint-Laurent à l'Escrinet » au début des années 1470

Extraits de « Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen-Age » de Franck Brechon :

« Sur les six à sept kilomètres séparant Pramailhet de Saint-Laurent-sous-Coiron, il faut se fier au cadastre afin de restituer le tracé de la route.

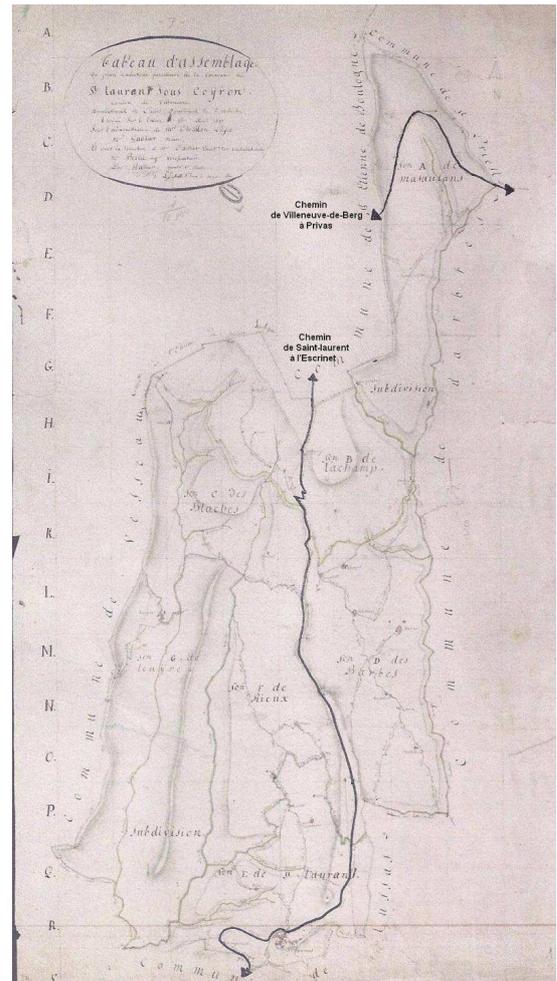


L'axe suivant la vallée du ruisseau de Pramaihet ne semble aucunement être ancien dans la mesure où il s'inscrit très mal dans le parcellaire.

Au contraire, un chemin direct subsiste encore au début du 19^{ème} siècle passant par Luchamp, la crête de Combe Malle puis par la Roche de Luchon et Serre Bonnet avant d'arriver au castrum de Saint-Laurent-sous-Coiron. »



L'ancien chemin de transhumance de la digitation de Saint-Laurent-sous-Coiron



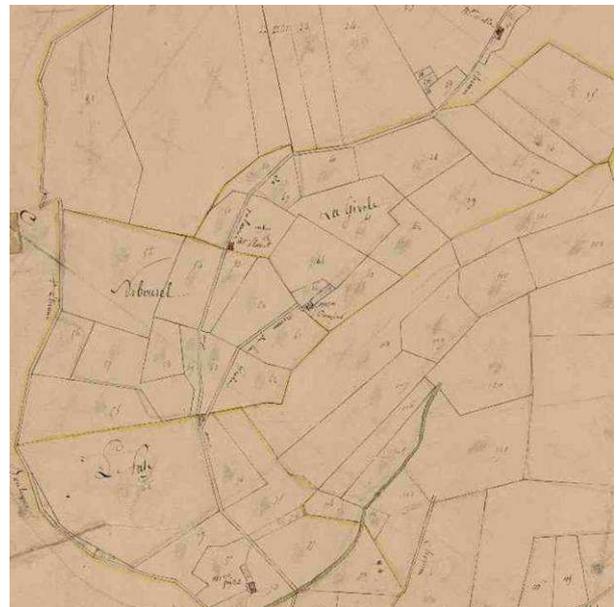
Extraits de « La transhumance sur les hauts plateaux du Vivarais du Moyen-Age au XXème siècle » de Pierre Bozon.

« Quelques rares documents du XV^e siècle nous montrent les paysans du bas pays estivant leurs moutons sur les hauts plateaux. A partir du XVI^e siècle, les documents se multiplient pour affirmer le rôle considérable des transhumances paysannes(...).

La première partie du XIX^e siècle, apogée du peuplement rural fut à coup sûr l'apogée de la transhumance ovine qui chaque année poussait vers les hauts plateaux la plus grande partie des animaux des vallées cévenoles de l'Ardèche, du Lignon, de la Beaume, de la Drobie et des plateaux calcaires plus orientaux, outre les gros contingents du Gard et du Vaucluse. (...) Le départ avait lieu dans la première quinzaine de juin et le retour dans la première quinzaine de septembre, si bien que le séjour en montagne durait une centaine de jours.

Les voyages s'effectuaient le long des pistes immémoriales, les fameuses drailles, larges chemins de 12 à 20 mètres de large, vrais couloirs à troupeaux. Il y en avait trois principales, celle qui menait de Saint-Ambroix et des vans sur les hauteurs du Tanargue par Monselgues, Loubaresse, le Bez, celle qui empruntait la vallée de l'Ardèche et le col de la Chavade, **celle enfin qui, partant des plateaux bas-vivarois, grimpait à Saint-Laurent-sous-Coiron le col de l'Escrinet, poursuivait jusqu'au Gerbier et au Mézenc.** C'est ce chemin qu'empruntent les moutons de Mazan allant des granges de Berg à Montlaur, ce qui nécessita un accord avec le seigneur de Montlaur pour régler le droit de pulvérage. Et, en 1905, on vit encore passer 6000 ovins en 28 parjades, bel exemple de pérennité. »

Dans le secteur basaltique de Valaurie et de la Combe Malle qui surplombe la vallée de l'Eyrolle figurent sur le cadastre napoléonien plusieurs petites constructions dénommées « maisons » qui pourraient être liées à l'activité d'estives et dont les ruines sont toujours visibles.



La transhumance et l'élevage de moutons entre en décadence en 1870 dans le Vivarais du fait des modifications économiques et disparaît au début du XX^e siècle

LES PAYSAGES PASTORAUX : DES PAYSAGES « NATURELS » ENTRETENUS PAR UNE ACTIVITE PASTORALE EXTENSIVE

Si la transhumance a disparu, les hautes terres de la commune ont conservé leur vocation pastorale d'élevage extensif. L'utilisation de ces secteurs par une activité pastorale extensive, en empêchant leur enrichissement, contribue à leur qualité paysagère et favorise le maintien d'une végétation patrimoniale de pelouses sèches, et de landes à genêts et à buis



L'intérêt écologique de ces espaces a justifié leur intégration dans trois znieff (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1 : la znieff "Roche de Luchon" qui concerne la coulée basaltique et les hautes terres basaltique qui la surplombe, la znieff "Crêtes du col de l'Escrinet au serre des Fourches" qui concerne le secteur de Blandine-Mazaulan. la znieff "Pelouses de Bujarelle et des Blaches".

LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ESPACES PASTORAUX

Il s'agit dans ces espaces pastoraux, conformément à la loi montagne, de favoriser le maintien voir le développement d'une activité agricole pastorale extensive qui contribue à conserver à ces espaces leur intérêt paysager et écologique et participe à la lutte contre les risques d'incendie. Il s'agit également de confirmer leur vocation à ne pas accueillir de construction, y compris agricole.

Autoriser dans les espaces pastoraux les aménagements légers liés à l'activité pastorale : clôtures, abris pour animaux, cabanes d'estives, impluviums....

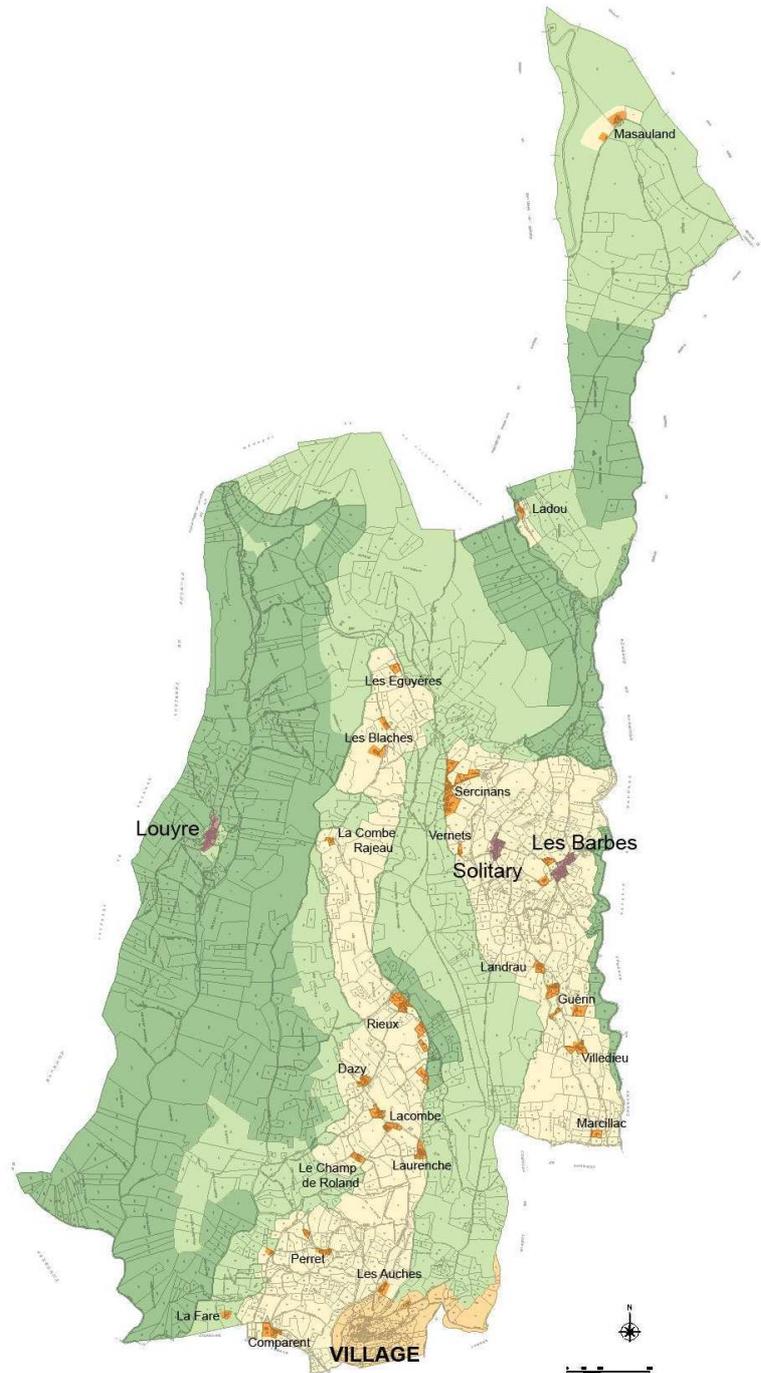
D.4. LES ESPACES NATURELS

Il s'agit des espaces dans lesquels il n'y a plus ou il n'y a jamais eu d'activité agricole.

Ces espaces naturels sont principalement localisés dans la partie calcaire du territoire communal : la vallée de Louyre et le versant ouest de la vallée de l'Eyrolle, où l'activité agricole a toujours été plus réduite que dans le reste du territoire communal du fait de la faible fertilité des sols calcaires et a cessé depuis le milieu du XX^e siècle. Ils offrent un patrimoine géologique, préhistorique, paysager et naturel remarquable, caractéristique du plateau calcaire des Gras.

Il s'agit également de quelques boisements naturels localisés sur des secteurs escarpés basaltiques situés de part et d'autre de la vallée de Pra-Maillet.

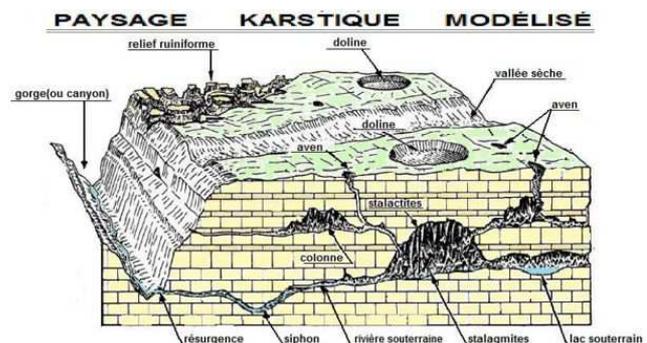
 ESPACES NATURELS



UN PATRIMOINE HYDROGEOLOGIQUE REMARQUABLE CARACTERISTIQUE DES SECTEURS CALCAIRES KARSTIQUES

Les formations karstiques présentent un intérêt remarquable sur le plan hydrogéologique et hydrographique.

Elles offrent des formes géographiques bien particulières telles que dolines, canyons, marmites, un réseau hydrographique souterrain important, alimenté par les pertes des ruisseaux, et un sous-sol creusé de très nombreuses cavités dont notamment l'aven des Blaches, d'une profondeur de 100m, une rivière souterraine, l'abîme Valérie (1,2km de galeries), l'aven de la Combe Rajeau (plus de 12 km de galeries dont 4,5 km de rivière souterraine).



L'érosion développée dans les calcaires se traduit également par des reliefs ruiniformes et des falaises.



UNE OCCUPATION DES CAVITES CALCAIRES KARSTIQUES A LA PREHISTOIRE

Source : « A la recherche de nos origines » Guide de la préhistoire en Ardèche

L'occupation à la préhistoire des cavités karstiques de la vallée de Louyre et de l'Eyrolle est caractéristique de l'importante occupation préhistorique des plateaux calcaires du Bas-Vivarais, qui, découpés par de nombreuses vallées, renferment un très grand nombre de cavités karstiques (grottes, abris-sous roche, avens) qui ont joué un rôle essentiel, offrant des habitats sûrs et spacieux dans lesquels les hommes ont pu s'installer, notamment lors des phases climatiques froides. Huit entités archéologiques préhistoriques ont été recensées par le service de l'archéologie de la DRAC. Elles sont localisées dans la partie sud-ouest calcaire du territoire de la commune, au sud de la vallée de Louyre et de la vallée de l'Eyrolle

Ces entités archéologiques de la préhistoire s'échelonnent entre le néolithique, l'âge du bronze et l'âge du fer.

- **Site 1 : Ouest de Peyregrosse**

occupation : âge du bronze

- **Site 2 : La Fare**

occupations en grottes : néolithique, âge du bronze, âge du fer

grotte ornée du Loup : âge du fer

grotte sépulcrale : époque indéterminée

- **Site 5 : Devès du Serre**

dolmen : néolithique, âge du bronze

- **Site 6 : Les Taillades**

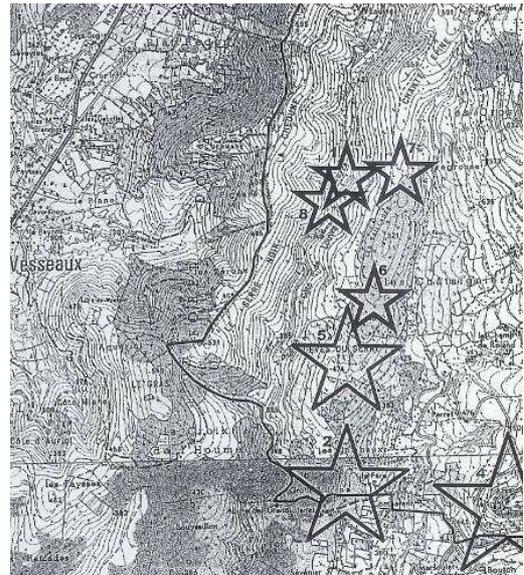
Dolmen : néolithique, âge du bronze

- **Site 7 : Peyregrosse**

dolmen : néolithique, âge du bronze

- **Site 8 : Vallée de la Louyre**

dépôt, âge du bronze



Les entités archéologiques de la vallée de Louyre et de l'Eyrolle sont caractéristiques de l'importante occupation préhistorique des plateaux calcaires du Bas-Vivarais, qui, découpés par de nombreuses vallées, renferment un très grand nombre de cavités karstiques (grottes, abris-sous roche, avens) qui ont joué un rôle essentiel, offrant des habitats sûrs et spacieux dans lesquels les hommes ont pu s'installer, notamment lors des phases climatiques froides.

Au néolithique, 6000 ans avant notre ère environ, les premiers paysans succèdent aux chasseurs prédateurs. Peu à peu, la sédentarisation, la domestication et l'agriculture se mettent en place forgeant une société agropastorale qui perdurera en Ardèche jusqu'au XIXe siècle. Les grottes restent un habitat privilégié, servant également parfois de bergeries. On peut penser qu'à partir des habitats de plaine et des grottes bergeries, avait lieu aux beaux jours une transhumance saisonnière vers le plateau ardéchois.

⇒ Occupation en grottes sur le site de La Fare (site 2)

A la fin du Néolithique et au Chalcolithique se répandent de nouvelles coutumes funéraires : des sépultures collectives, en grottes ou dans les dolmens. Les défunts étaient déposés à même le sol, accompagnés d'objets, quotidiens et d'offrandes. 500 dolmens ont été inventoriés en Ardèche ; Il s'agit d'une des plus fortes concentrations

dolméniques connue dans un département. On peut les observer dans les régions calcaires avec de très fortes densités sur les Gras, de Lussas aux Vans. Les dolmens, premiers monuments connus, ont été édifiés à l'aide d'imposantes dalles extraites de bancs calcaires et sont pour la plupart orientés au sud-est ou au sud-ouest. Les dolmens ardéchois ont été utilisés parfois jusqu'au Moyen Age.

- ⇒ Grotte sépulcrale de La Fare (site 2)
- ⇒ Dolmens du Devès du Serre (site 5), des Taillades (site 6), de Peyregrosse (site 7)

Extraits du bulletin de la société préhistorique française n°11 1955 :

« En août 1955, a été observé à Saint-Laurent-sous-Coiron, six sépultures rattachés à la « culture des plateaux» du Languedoc méditerranéen, : Sépultures à dalles inclinées, en tronc de pyramide, de dimensions très variables. Ces sépultures sont de tradition dolménique. Les prospections ont également amené la découverte ou, plus exactement, l'identification d'un monolithe en basalte, de section quasi triangulaire, qui est manifestement un menhir de petites dimensions.



Ces différents vestiges se trouvent en zone calcaire ce qui est tout à fait essentiel pour l'appartenance du dolmen sans dalle de recouvrement et des sépultures en dalles inclinées à la « Culture des Plateaux » et pour l'identification du menhir, la présence d'un monolithe en roche volcanique en cet endroit, ne pouvant être que le fait d'une intervention humaine.

A la fin de l'Age du Bronze, pendant 4 siècles, des peuples proto-celtes ou celtes, venus du centre de l'Europe (Rhin, Danube) arrivent progressivement en Ardèche. Si ces migrants incinèrent leurs morts, les populations indigènes continuent à pratiquer les rites funéraires qui étaient les leurs. Des villages se développent sur des points stratégiques, cependant les grottes continuent d'être utilisées. Ces peuples sont les artisans de l'art schématique ardéchois, constitué de gravures rupestres - cercles, croix, cupules -, localisées dans plusieurs régions du Vivarais, et de figurations humaines stylisées peintes, les bars dressés dans une attitude d'orants, dans la grotte du Loup à Saint-Laurent-sous-Coiron,

⇒Grotte ornée du Loup de La Fare (site 6) et Dépôt de La Fare (site 6)

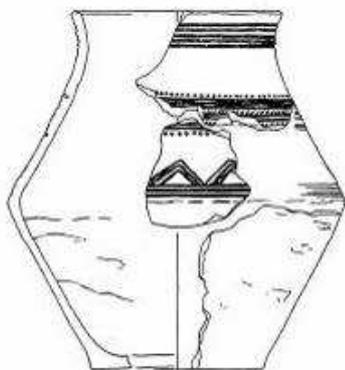
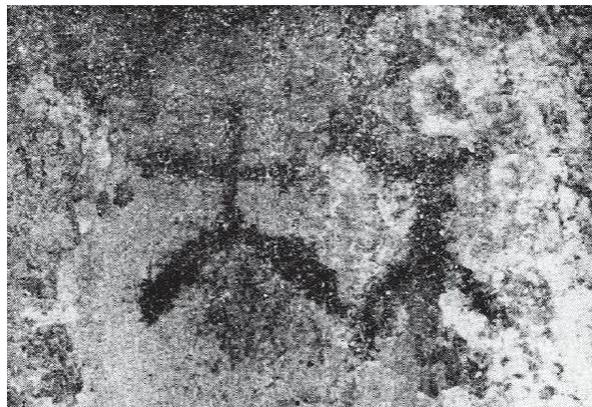
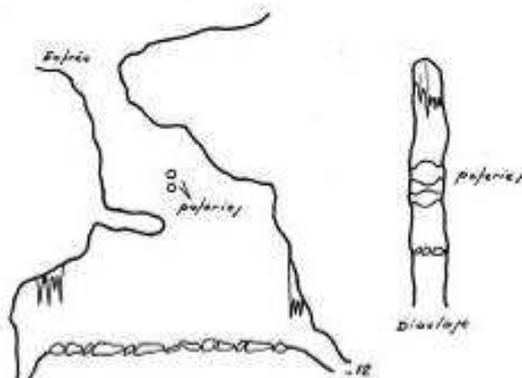


Figure 95 : Aven des Cotes de Loup (Saint-Laurent-sous-Coiron, Ardèche) Céramique (d'après Vial 2000)



⇒Aven des poteries : découverte en 1967 de deux vases entiers du Bronze final par les membres du groupe spéléologique d'Aubenas dans une faille-puits proche du ravin de la Louyre.

DESCRIPTION (d'après observations directes du rédacteur / bibliographie) :



Entrée désobstruée. Asses étroite. Barrant sur une dia-clase assez étroite.

Deux poteries entières ont été trouvées coincées par de la calcite qui les avait soudées.

Profondeur = 12m. Au fond, cailloux. Deux petits départs étroits.



DES PAYSAGES ET DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Du fait de ses faibles ressources en eau, ce secteur calcaire, n'a jamais connu d'habitat dispersé comme les vallées voisines du Coiron et les agriculteurs qui y vivaient et le cultivaient ont toujours vécu regroupés dans le hameau de Louyre situé au centre de la vallée. Au milieu du XXème siècle, l'activité agricole a cessé et le hameau a été abandonné jusqu'à qu'il soit restauré et habité dans les années 1970, mais l'activité agricole n'a pas repris.



L'ensemble de la vallée de Louyre fait l'objet d'une Znieff de type 1 "Gorges de la Louyre". L'intérêt faunistique et floristique de la vallée réside à la fois dans le ruisseau (écrevisses, amphibiens), dans la ripisylve (saules pourpres et blancs, fougères), dans les falaises et leurs grottes qui abritent des espèces rares. Un programme d'entretien et de débroussaillage de la ripisylve de la Louyre a été mis en place avec la communauté de communes.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ESPACES NATURELS

Ces espaces naturels où sont intimement liés patrimoines géologiques, archéologiques, écologiques et paysagers doivent être strictement protégés.

Interdire toute construction et tout aménagement qui ne soient pas liés à la protection ou à la mise en valeur du patrimoine géologique, archéologique, écologique et paysager.

Maintenir la biodiversité en interdisant toute plantation de résineux

Interdire les coupes à blancs dans les secteurs boisés

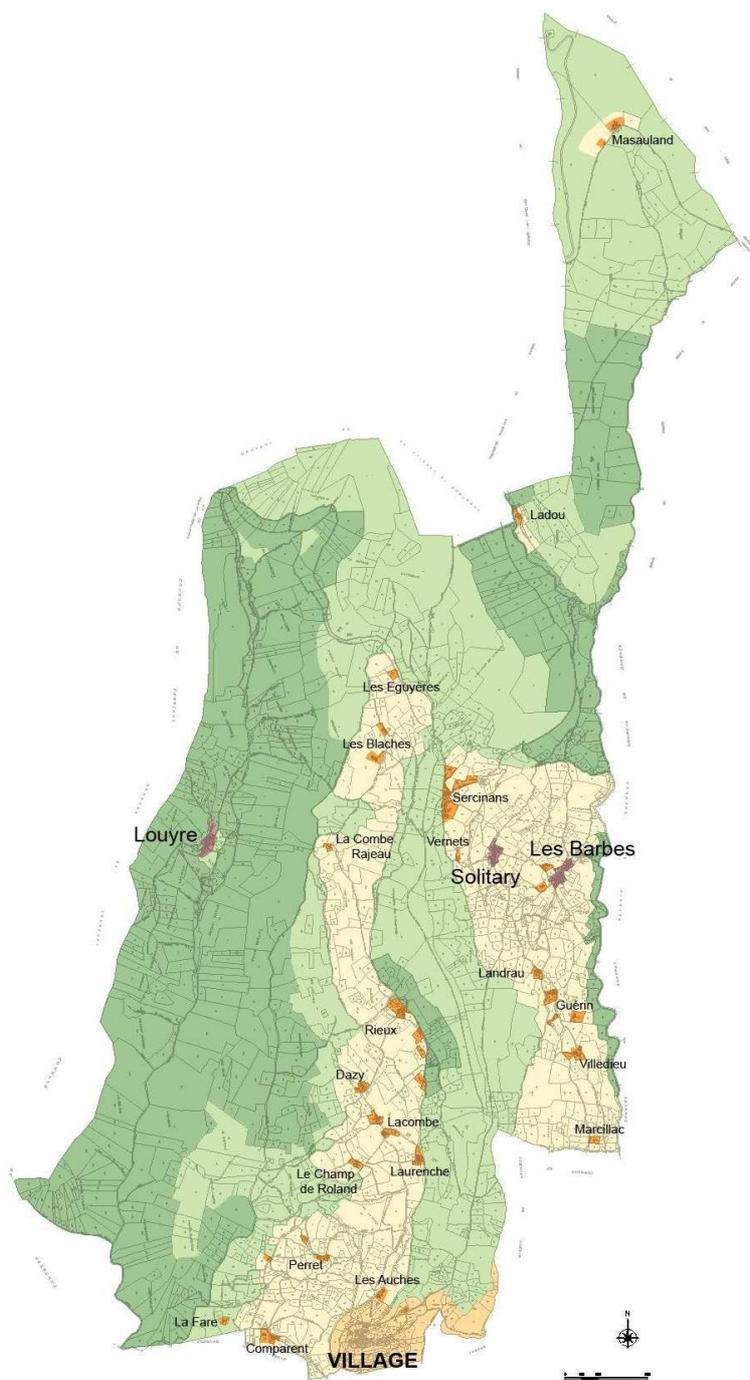
D.5. LES ECARTS BATIS

Ces écarts bâtis sont, sauf quelques rares constructions récentes, constitués par des constructions anciennes liées à l'origine à l'activité agricole.

Ces constructions anciennes participent de la qualité patrimoniale des paysages ruraux de la commune, caractéristiques du Coiron.

Elles sont tous localisées dans les vallées de l'Eyrolle et des Barbes, à l'exception des écarts de Ladou et de Mazauland situés dans les hautes terres basaltiques.

 ECARTS BATIS



DES ECARTS BATIS ANCIENS

Sources : « Des villages Cassini aux communes d'aujourd'hui ». Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Site internet : cassini.ehess.fr, INSEE, données locales

En 1793, la commune de Saint-Laurent a 431 habitants (dénombrement de 1793 dit de l'an II). Sa population à cette date est presque aussi importante que celle de Lussas (567 habitants) et de Mirabel (534 habitants).

La carte de Cassini, levée en 1772, montre que cette population, à l'exception du hameau de Louyre et de quelques écarts isolés dans les hautes terres basaltiques, est déjà concentrée dans la partie sud du territoire de Saint-Laurent où elle se répartit entre le village et de très nombreux écarts bâtis implantés en chapelet sur le versant est de la vallée de l'Eyrolles et le versant ouest de la vallée des Barbes.

DES FERMES ANCIENNES « ENTRE BASALTE ET CALCAIRES » CARACTERISTIQUES DU COIRON

Extraits de « Le Coiron » Louis Bacconnier – 1924 :

Le paysan du Coiron concentre auprès de lui, dans les limites de sa demeure, tous les éléments de sa fortune: grains, fourrages, bétail, provisions de toute nature. L'ensemble constitue un paquet de bâtiments aux toits accolés, disposés souvent un peu pêle-mêle, sans plan d'ensemble, presque au hasard- des commodités d'assiette et d'exposition que présente le sol; bâtiments édifiés au fur et à mesure des besoins, par exemple selon le développement de l'élevage. (...) Les fermes bâties plus récemment sont construites sur un plan d'ensemble mieux ordonné : le tout forme un rectangle, hangars sur un côté, étable et fenièrre sur un autre, logement sur un troisième; au centre, une cour. Le jardin, entouré de murs, est contigu à la ferme. (...)



Ce tas de noires constructions, recouvertes de tuiles grises, est trapu, solide, à cause de la lourdeur des matériaux, pierres de basalte qui ne peuvent se tailler ni s'ériger en murs bien hauts, sauf lorsque les pierres d'angle sont constituées par des calcaires durs, comme vers Saint-Laurent-sous-Coiron.



Cela procède à la fois de la « maison élémentaire qui groupe toutes les parties essentielles de l'habitation sous le même toit » et de la « maison en ordre serré » qui concentre autour d'une cour tous les bâtiments, de la « maison en hauteur » qui « superpose les hommes, les bêtes et les biens ».

En général, le dispositif est le suivant : autour d'une cour relativement exiguë sont disposés maison d'habitation, étables, écuries, porcherie, fenières, hangars; si un côté de la cour n'est pas occupé par un corps de bâtiment, un mur d'environ deux mètres de haut est construit. On entre dans la cour par un large portail de bois au-dessus duquel est disposé un petit toit; sur la cour s'ouvrent tous les bâtiments et vers elle est dirigée le plus souvent la pente des toits des hangars.



Le bétail occupe les rez-de-chaussée : moutons et chèvres au rez-de-chaussée de la maison d'habitation; boeufs, vaches, chevaux dans d'autres corps; la porcherie dans un coin de la cour. La cour est le centre de réunion de tous les êtres de la ferme (...).



L'étage où loge le personnel est souvent bâti sur voûte, parfois sur poutres. On y accède par un escalier extérieur ou par une rampe; quelquefois l'étage est précédé d'un balcon couvert d'un toit supporté par des piliers de pierre ou de bois; c'est la « leïo », bien ensoleillée l'hiver et qui l'été constitue une terrasse d'ombre, imitation de l'« ouonto » du Bas-Vivarais calcaire.



Par-dessus l'étage, un grenier bas où sont des provisions, des grains, parfois du foin. Les fourrages sont emmagasinés dans les « fenières ». Celles-ci sont au-dessus de l'étable, de l'écurie et de la bergerie; ce sont des locaux aveugles, ou à peu près, auxquels on accède par l'extérieur et non par la cour; comme le plus souvent les bâtiments sont adossés à une pente, un plan incliné est aménagé pour entrer directement le foin. »

L'ECART DE LA FARE, UNE FERME ANCIENNE CARACTERISTIQUE DU PLATEAU CALCAIRE DES GRAS

Cet écart, occupé à la préhistoire et à l'époque gallo-romaine est situé au sud de la vallée del'Eyrolle, en continuité avec le territoire de Lussas. Les façades blanches de ses constructions témoignent de l'appartenance de ce petit secteur de la vallée de l'Eyrolle au plateau calcaire des Gras, au même titre que le hameau de Louyre.



DES FERMES ANCIENNES TRANSFORMEES POUR LA PLUPART EN HABITATIONS

Un grand nombre de ces fermes anciennes ont perdu leur fonction agricole du fait de la diminution du nombre des agriculteurs et sont aujourd'hui des habitations principales ou secondaires.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ECARTS BATIS

L'implantation dispersée des écarts bâtis anciens a été justifiée par leur caractère agricole. Les écarts bâtis qui ont conservé leur vocation agricole ou qui la recouvreraient doivent pouvoir accueillir les nouveaux bâtiments nécessaires au fonctionnement de l'activité agricole. En revanche, les écarts bâtis qui ont perdu leur usage agricole et ne sont plus que des habitations n'ont pas vocation à s'étendre, afin de préserver l'activité agricole et les paysages ruraux. Seuls peuvent y être autorisées, dans le respect des prescriptions de la loi Montagne, des extensions limitées des constructions existantes ainsi que les annexes et petits aménagements liés à l'habitation : garages, abris de jardins, piscines...

Favoriser réglementairement le maintien des agriculteurs dans les fermes anciennes et le réinvestissement par des agriculteurs des fermes anciennes qui ne sont actuellement plus agricoles.

Assurer la qualité architecturale et l'intégration paysagère des extensions et des annexes et petits aménagements liés à l'habitation : garages, abris de jardins, piscines, plantations, clôtures...

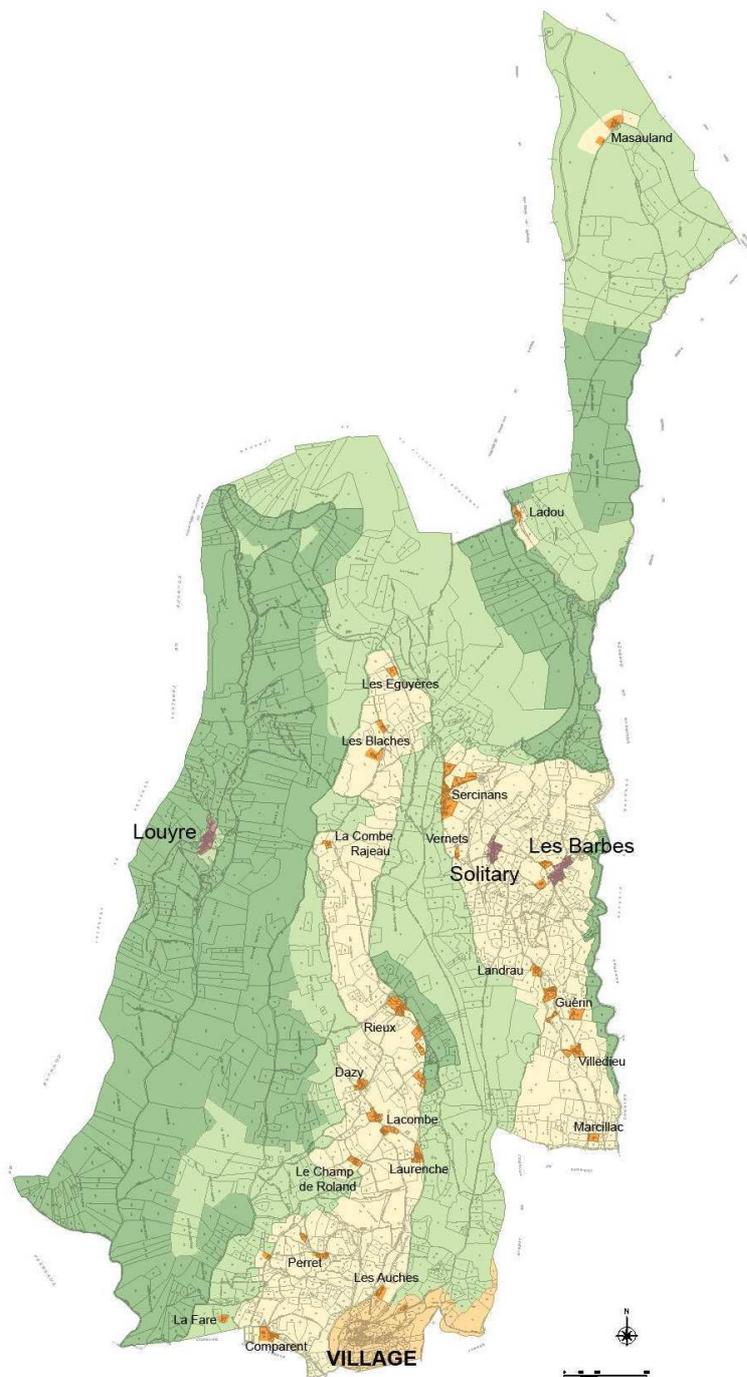
Assurer la qualité architecturale des interventions sur les constructions anciennes

D.6. LES HAMEAUX

Il existe sur le territoire de Saint-Laurent trois ensembles bâtis ruraux anciens que l'on peut qualifier de hameaux du fait qu'ils regroupent un nombre assez important de constructions et surtout, du fait que ces constructions sont organisées autour de véritables espaces publics et non pas implantées le long de voies de circulation.

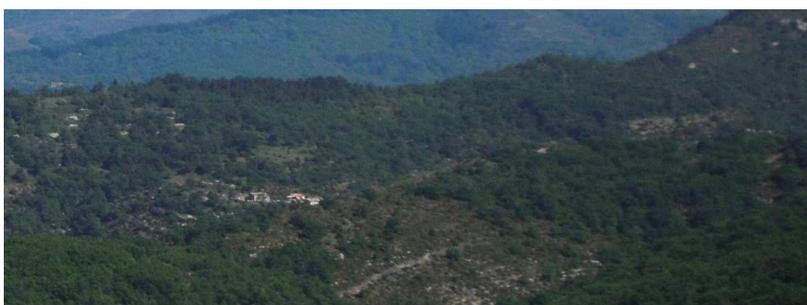
Il s'agit des hameaux de Louyre, de Barbes et de Solitary.

 HAMEAUX

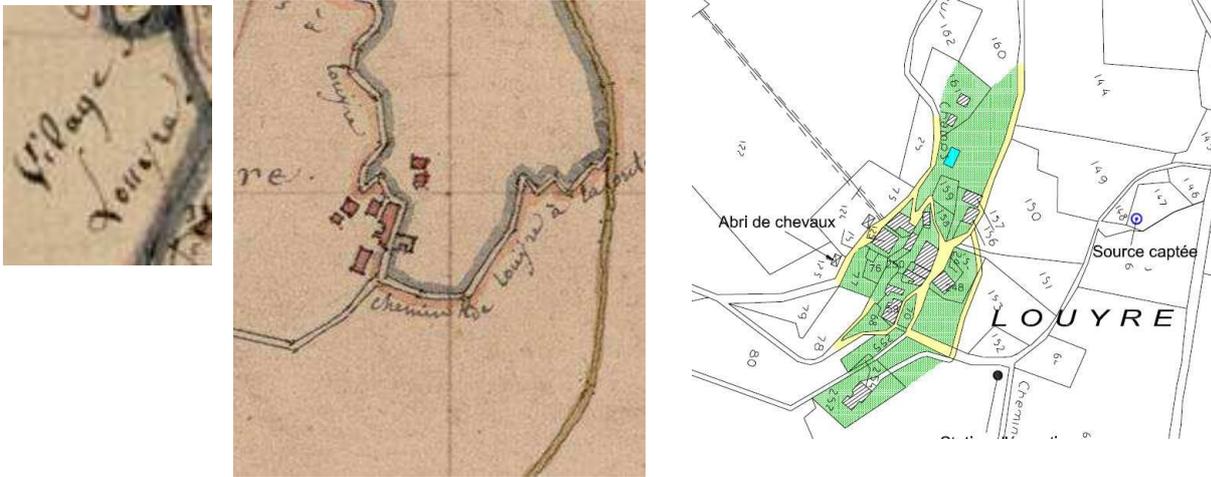


LE HAMEAU DE LOUYRE

Le hameau de Louyre est le seul secteur bâti et habité de la vallée de Louyre, du fait des faibles ressources en eau de ce secteur calcaire karstique qui interdisent l'habitat dispersé.



Sur le cadastre de 1813, le hameau de Louyre est suffisamment important en taille ou suffisamment autonome (il est relié directement par un chemin à Aubenas) pour porter le nom de village. Ce hameau présente la particularité d'être tombé en ruines au milieu du XX^e siècle et d'avoir été entièrement restauré dans les années 1970 par une dizaine de familles qui s'y sont installées.



Il affirme son appartenance au plateau calcaire des Gras, avec ses façades de pierre blanche qui contrastent avec les façades sombres en blocs de basalte de la vallée voisine de l'Eyrolle. Les constructions sont hautes et massives et encastrées dans la pente.



La culture du murier et l'élevage de vers à soie était pratiqués dans la vallée de Louyre ce dont témoigne une ancienne magnanerie dans le hameau



Les paysages humanisés de prairies plantées d'arbres des abords du hameau contrastent avec les paysages sauvages et austères de garrigues et de boisements du reste de la vallée.



Du fait de son isolement et des limites de la ressource en eau, le hameau de Louyre n'a pas vocation à s'étendre.

LE HAMEAU DES BARBES

Il est implanté dans vallée rurale de Barbes.



Il était déjà en 1813 un ensemble bâti assez important et dense



Le cœur du hameau a un caractère presque urbain du fait de sa densité.

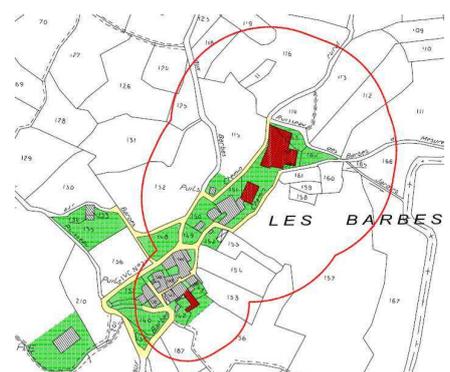


Contrairement à la plupart des constructions rurales de Saint-Laurent, de nombreuses constructions du hameau des Barbes sont enduites. Certaines constructions ne sont pas en bon état et mériteraient d'être réhabilitées. Comme dans le village, des plantations protègent du vent du nord les constructions. Les espaces publics mériteraient d'être réhabilités.



Le hameau des Barbes accueille deux exploitations agricoles importantes d'élevage dans des bâtiments anciens et récents dont les périmètres de protection sanitaire couvrent l'ensemble du hameau et la presque totalité de ses abords

La conjugaison de ces deux contraintes empêche toute possibilité d'extension du hameau des Barbes. Les abords du hameau non couverts par les périmètres de protection sanitaires ont connu récemment des mouvements de



terrain.

LE HAMEAU DE SOLITARY

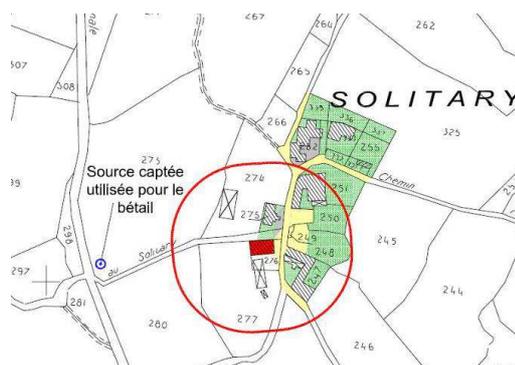
Il est implanté au nord du hameau des Barbes.



Le hameau de Solitary présente un caractère beaucoup plus rural que le hameau des Barbes du fait du nombre moins important des constructions, de leur taille moins importante et de leur caractère peu dense.



Le hameau accueille un centre équestre. De ce fait, les abords sud et ouest du hameau ne peuvent accueillir aucune construction.



Les jardins situés devant les constructions à l'est du hameau n'ont pas vocation non plus à accueillir des constructions. En revanche, deux ou trois maisons pourraient être implantées dans les abords nord du village.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DES HAMEAUX

Les possibilités d'accueil de nouveaux habitants dans les hameaux sont très limitées : il n'y a pas de possibilité d'extension du hameau de Louyre, du fait de son isolement et des limites de sa ressource en eau, ni du hameau des Barbes du fait des périmètres de protection sanitaire et des risques de mouvement de terrain. Seul le hameau de Solitary pourrait accueillir deux ou trois maisons.

Assurer la qualité architecturale et paysagère des quelques constructions pouvant être accueillies au nord du hameau de Solitary

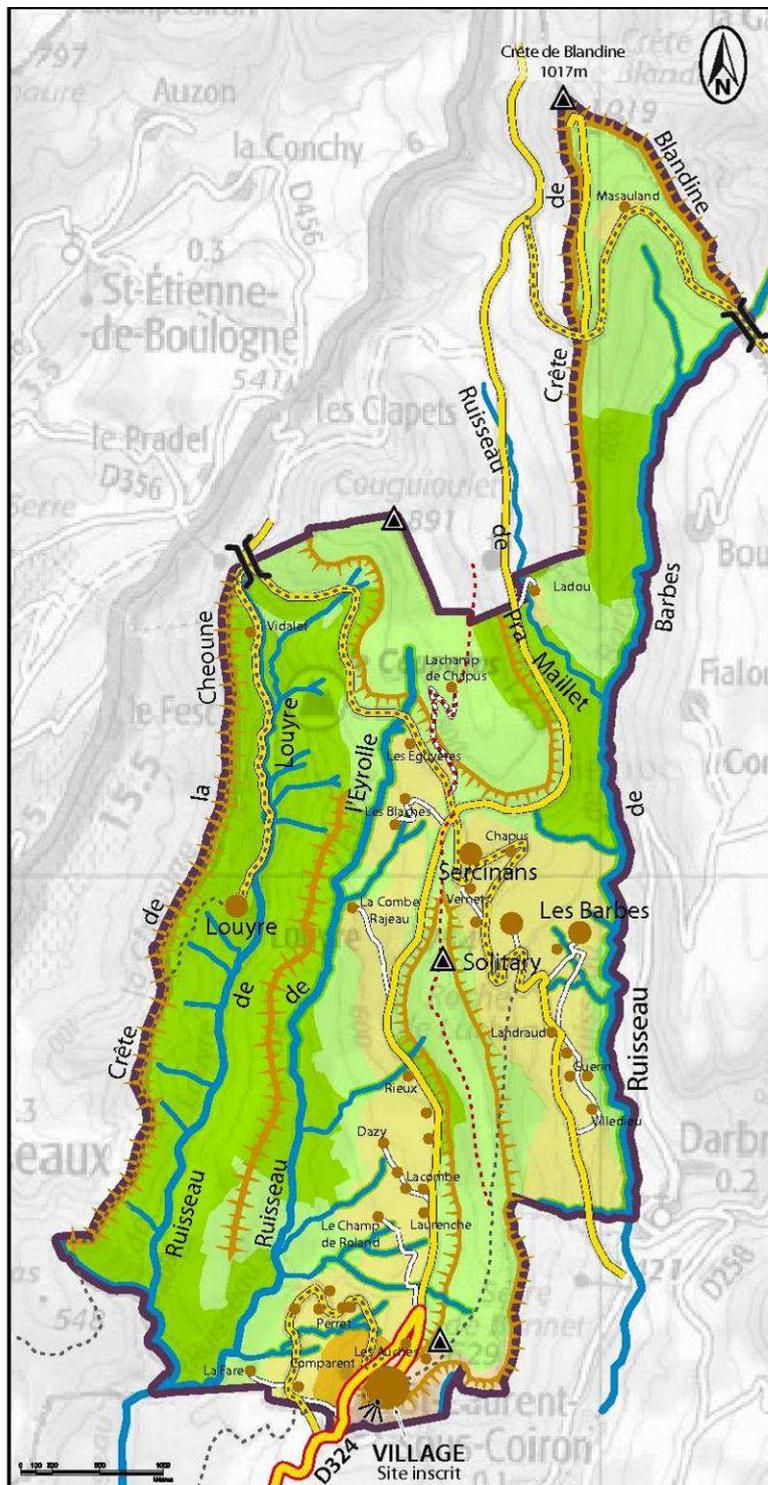
Réhabiliter les espaces publics et les constructions anciennes du hameau des Barbes

E. LES GRANDS ITINERAIRES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le relief accentué de la commune génère de nombreux points de vue et panoramas remarquables.

Les routes et les chemins constituent des supports privilégiés de découverte de ces panoramas et des paysages contrastés du territoire très étendu de Saint-Laurent.

-  Belvédère de Saint Laurent
-  Routes panoramiques
-  Routes d'accès aux hameaux et écarts bâtis
-  Itinéraires majeurs de randonnée
-  Tronçons de l'ancien chemin royal (et draye de transumance) à réhabiliter



LE BELVEDERE DE SAINT-LAURENT

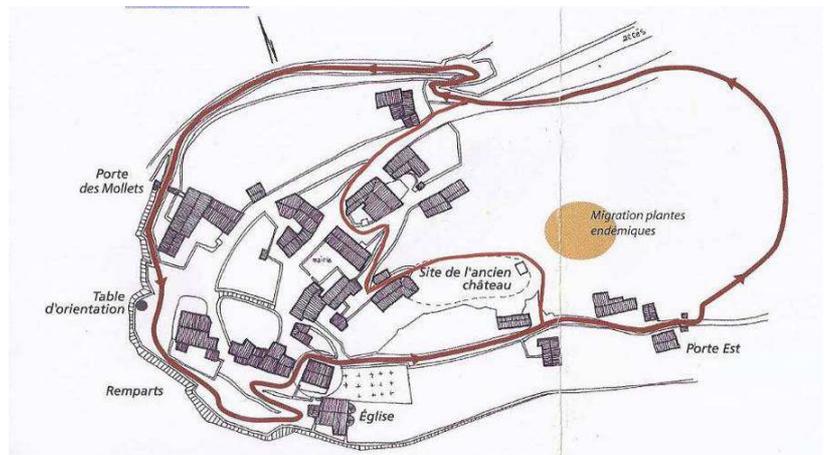
Le plus réputé de ces panoramas est le panorama depuis le village et la corniche basaltique en surplomb sur la plaine de Lussas.



LE CIRCUIT PEDESTRE « TOUR DU VILLAGE »

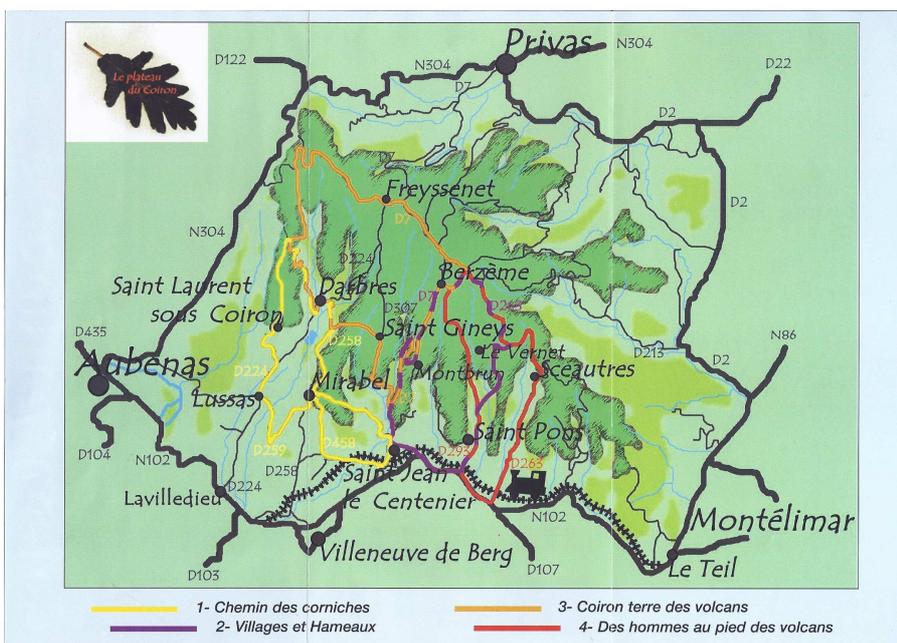
- Le circuit « Tour du village »

Il fait partie des itinéraires des Monts de Berg et du massif du Coiron (topoguide 07 « Balades et randonnées en Ardèche ») et reprend les circuits « Moyen-Age » et « sentier des vents » définis dans le cadre du projet de mise en valeur du village.



LES ROUTES TOURISTIQUES

La qualité des paysages du territoire de Saint-Laurent et celle des vues et les panoramas offerts par l'ensemble de ses routes en balcon ont justifié l'intégration de ces routes dans deux des quatre itinéraires routiers touristiques du « Coiron en liberté » :



• **« Le chemin des corniches » circuit routier de 45 kilomètres**

Route de SAINT LAURENT SOUS COIRON

A la sortie de Darbres vers Lussas, prendre au croisement de la Vierge, la direction des hameaux Les Barbes, Le Solitary, Sarcinant.

Sur ce chemin pittoresque et sinueux, vous traversez des hameaux traditionnels, ainsi que des champs pentus entretenus par les troupeaux et clôturés par des haies naturelles ou par des *clapas* de basalte. Au croisement des quatre chemins, prendre à gauche direction Saint Laurent. Dans la descente vers le village, observez, à votre droite, le panorama sur la *vallée de Louyre* puis sur votre gauche, la magnifique *coulée de lave de Saint Laurent sous Coiron*.

SAINT LAURENT SOUS COIRON

Suivre Saint Laurent jusqu'au village médiéval perché sur la coulée, sous les vestiges de l'ancien château.

De la table d'interprétation du Belvédère, admirez au Sud la vaste plaine de Lussas nourrie des poussières volcaniques du Coiron, si propices à la culture ; à l'Est, les contreforts du plateau, avec la corniche de Mirabel et de Mont-Redon, ancien volcan se détachant sur l'horizon ; à l'Ouest, un vaste panorama vers les Cévennes.

Tour du village par l'ancien château : suivre le sentier balisé à partir de la table d'orientation.



• **« Coiron terre des volcans » circuit routier de 35 kilomètres**

GOULET DE LA SOULIERE

Ici, la lave en fusion a rencontré la nappe phréatique. La mise en sur-pression de l'eau a provoqué une explosion qui, à son tour, a entraîné la formation d'un cratère (ou *maar*). Seuls subsistent de cet épisode de nombreux dépôts volcaniques et un *dyke* (sorte de mur situé sur votre gauche). Remarquez l'abreuvoir creusé à même le basalte, dans les coulées de cendres volcaniques. A votre droite, le bassin de Privas, préfecture de l'Ardèche. (Voir sur place le panneau d'interprétation)

CRETE DE BLANDINE

Suivre la route touristique jusqu'au relais télévision (petite aire pour votre voiture).

Vous découvrez à votre extrême droite le Col de l'Escrinet et le Rocher de Gourdon. Au centre, la vallée d'Aubenas, les Cévennes et l'Ardèche méridionale ; en contrebas de la route, le *hameau de Pramailhet*.

Hameau de PRAMAILHET

Laisser la route touristique de l'Escrinet à votre droite, prendre à gauche direction Saint Laurent - Le Solitary

Les fermes de Pramailhet et de bien d'autres hameaux et villages du Coiron sont construites en basalte noir, avec d'un côté la maison d'habitation et de l'autre la bergerie ou l'étable. D'autres corps de bâtiments à usage agricole ont été parfois juxtaposés à la maison, une cour percée d'un porche faisant la liaison.

Le hameau est entouré de champs et de pâturages clos par des murets en pierres de basalte.

Pramailhet est un lieu de pèlerinage fréquenté depuis le XVII^{ème} siècle (500 pèlerins en 2002).

Excursion au hameau de Louyre

A 2 km de la chapelle de Pramailhet, au carrefour des 4 chemins, prendre la direction de Louyre jusqu'au Col de Valaurie.

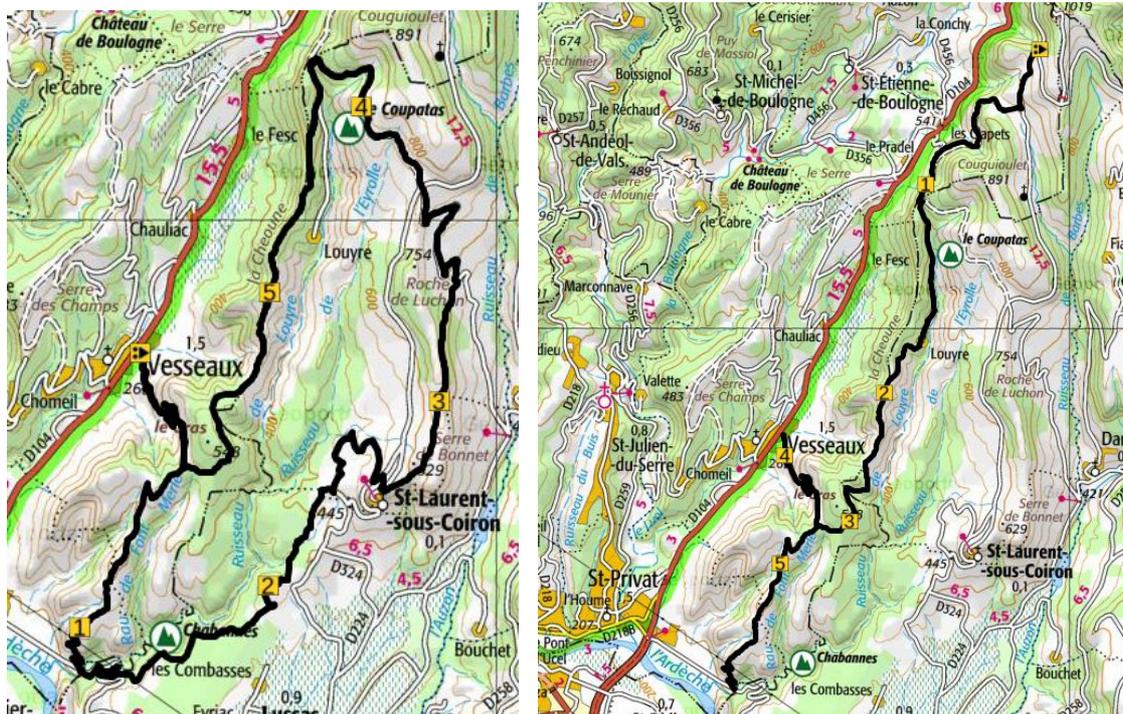
Puis le sentier des Crêtes de Chéoune jusqu'au hameau de Louyre. Retour à la voiture par le sentier balisé

(13 km au total - VTT difficile)



LES ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES ET VTT

Plusieurs itinéraires de randonnées pédestres ou VTT empruntent les routes et les chemins de Saint-Laurent et notamment les chemins de crête, anciens chemins de transhumance, qui constituent des supports de découverte particulièrement intéressants des paysages de Saint-Laurent et des territoires environnants.



LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ITINAIRES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE COMMUNAL

La très grande étendue du territoire de Saint Laurent-sous-Coiron, 1 558 ha qui s'allongent sur 12 kilomètres du nord au sud, rend impossible son appréhension en tant que « paysage d'ensemble », si l'on retient la définition du paysage comme un espace que l'on embrasse d'un seul regard. De ce fait, les itinéraires routiers, VTT et pédestre jouent un rôle très important dans la découverte de la diversité et la qualité patrimoniale des paysages de ce territoire ainsi que des remarquables panoramas qu'il offre en de multiples endroits du fait de son relief très marqué

Entretien des abords paysagers des routes et des principaux chemins touristiques : bandes enherbées, haies, murets

Itinéraires routiers : mettre en valeur les carrefours, les points de passage, les panoramas les plus intéressants (carrefour des trois chemins, col de Valaurie...) : aires d'arrêt, panneaux signalétiques, tables d'orientation

Réhabiliter le tronçon nord de l'ancien chemin royal et ancienne draille de transhumance de Saint-Laurent au Col de l'Escrinet

:

F. LES ORIENTATIONS DU PROJE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A partir des différents constats et des enjeux identifiés lors de la réalisation du diagnostic, la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron a défini six orientations qui constituent la trame de son PADD.

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA PROTECTION PAYSAGERE, URBAINE ET ARCHITECTURALE DU VILLAGE ET DE LA CORNICHE BASALTIQUE

La commune de Saint-Laurent-Sous-Coiron souhaite renforcer la protection paysagère, urbaine et architecturale du village et de la corniche basaltique, site majeur emblématique du Coiron :

- En élargissant la protection du site inscrit et interdisant toute construction y compris agricole dans ses abords paysagers.
- En protégeant ce qui fait la qualité urbaine et paysagère du village : les murs de soutènement et les calades, la présence du végétal : bandes et emprise enherbées, jardins, haies brise-vent...
- En préservant la qualité architecturale des constructions anciennes.
- En poursuivant la réhabilitation des sols des espaces publics et améliorer le stationnement.

ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES AGRICOLES

La protection de l'activité et des espaces agricoles est pour la commune un objectif prioritaire. Elle souhaite, conformément à la loi Montagne :

- Préserver les espaces agricoles et la qualité des paysages ruraux en interdisant le mitage des terres agricoles par des constructions non liées à l'activité agricole.
- Favoriser le développement de l'activité agricole dans les espaces ruraux en y autorisant les nouveaux aménagements et constructions nécessaires au fonctionnement des activités agricoles tout en encadrant leur intégration paysagère et leur qualité architecturale.
- Favoriser le maintien dans les espaces pastoraux d'une activité agricole extensive qui contribue à conserver à ces espaces leur intérêt paysager et écologique et participe à la lutte contre les risques d'incendie tout en confirmant la vocation de ces espaces pastoraux à ne pas recevoir de construction.

ORIENTATION 3 : PROTEGER LE PATRIMOINE ET LES MILIEUX NATURELS

La protection de son patrimoine naturel et de la biodiversité de son territoire est pour la commune un enjeu majeur.

Elle souhaite notamment protéger strictement les espaces naturels de la vallée de Louyre et de la vallée de l'Eyrolle, territoires calcaires où se mêlent intimement patrimoine géologique, archéologique, écologique et paysager.

Elle souhaite également renforcer la protection de la ressource en eau de son territoire : sources captées, ruisseaux et ravins.

ORIENTATION 4 : RENFORCER LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le renforcement de la protection contre les risques de mouvement de terrains dans la vallée des Barbes et les risques d'éboulement dans le village est pour la commune un enjeu important qui doit être traduit dans le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme.

ORIENTATION 5 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE PAR LES CONSTRUCTIONS DU POTENTIEL ET DES CONTRAINTES DU CLIMAT LOCAL POUR ASSURER UN BON CONFORT DANS LES HABITATIONS ET ECONOMISER LA RESSOURCE EN ENERGIE

La commune souhaite favoriser la prise en compte du potentiel et des contraintes du climat local par les constructions :

- en privilégiant des solutions passives s'inspirant des réponses données par l'architecture et l'urbanisme traditionnels de son territoire : implantation et orientation des constructions, pentes des toitures, auvents, percements dans les façades, utilisation du végétal en brise-vent...
- en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables dans le respect de la qualité de son patrimoine architectural, urbain et paysager.

ORIENTATION 6 : MAINTENIR LA VITALITE DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE ET FAVORISER LA MIXITE SOCIALE EN REALISANT UN PROJET D'HABITAT GROUPE EN EXTENSION DU SECTEUR BATI DE COMPARENT

Du fait du très faible nombre de logements vacants et de l'absence de terrains potentiellement constructibles dans le village et les hameaux, la commune souhaite réaliser un projet d'habitat groupé en prolongement de ce petit secteur bâti de Comparent sur un terrain dont la superficie totale est de 1,8 ha.

Ce projet respecte les dispositions de la loi Montagne qui prévoit que : *« lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux. » (article L.145.3.III du code de l'urbanisme).*

Afin d'assurer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et environnementale de ce projet, la commune souhaite :

- se rendre propriétaire du terrain concerné,
- utiliser les dispositions offertes par l'article L.123.2 a) du code de l'urbanisme qui permet d'interdire pour une durée de cinq ans toute construction ou installation dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global,
- soumettre la réalisation du projet d'aménagement global à une modification de l'AVAP afin d'intégrer ce projet d'aménagement global dans le règlement de l'AVAP.

Ce projet de hameau fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (*document 3 du PLU*).

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Protéger le village castral et ses abords paysagers

-  Village castral : site inscrit
-  Village et corniche basaltique
-  Abords paysagers du village

Préserver l'activité et les paysages agricoles

-  Sièges d'exploitations et bâtiments agricoles
-  Périmètres sanitaires liés à l'élevage
-  Espaces et paysages ruraux
-  Espaces et paysages pastoraux
-  Hameaux anciens
-  Ecartes anciens

Protéger les paysages et les milieux naturels et la biodiversité

-  Espaces et paysages naturels
-  Sources
- Périmètres de protection du captage
 -  Rapprochée
 -  Eloignée
-  Ruisseaux, ravins et ripisylve
-  ZICO et ZNIEFF de type I

Prendre en compte les risques liés aux mouvements de terrains

-    Éboulements, Glissements, Coulées de boue (BRGM)
-  Mouvements de terrains répertoriés par la commune
-  Secteur de mouvements de terrains

Maintenir la vitalité démographique de la commune et favoriser la mixité sociale en prenant en compte l'ensemble de ces critères

-  Projet de hameau communal de Comparant

Secteur favorable pour accueillir un projet d'habitat groupé : proximité du village et de Lussas, enjeux écologiques, paysagers et agricoles faibles, absence de risques naturels

